

Rapport développement durable préalable aux Orientations Budgétaires

2020



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
QUELQUES CHIFFRES CLES	5
FINALITE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L’ATMOSPHERE	6
CONTEXTE	6
LES PRINCIPAUX INDICATEURS	7
ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D’AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 1 ?	8
F1-1. ALLER VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE.....	8
F1-2. UNE POLITIQUE DE DEPLACEMENT DURABLE.....	11
F1-3. MAITRISER LES CONSOMMATIONS D’ENERGIES DANS LES BATIMENTS / AMENAGEMENTS PUBLICS	20
F1-4. PRODUIRE DE L’ENERGIE VERTE	22
F1-5. MAITRISER LES CONSOMMATIONS D’ENERGIE DANS LES LOGEMENTS	24
F1-6. LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L’ATMOSPHERE	24
FINALITE 2 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	26
CONTEXTE	26
LES PRINCIPAUX INDICATEURS	27
ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D’AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 2 ?	28
F2-1. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L’AIR.....	28
F2-2. ECLAIRAGE ET BIODIVERSITE	31
F2-3. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE AU CŒUR DES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE ...	33
F2-4. UNE REVISION DU SCOT POUR INTEGRER LES ENJEUX CLIMATIQUES, DE PRESERVATION DE L’ENVIRONNEMENT ET DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D’ESPACE.....	34
F2-5. GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU	37
F2-6. GESTION DE L’ASSAINISSEMENT	39
F2-7. UNE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS TOURNEE VERS LA REDUCTION A LA SOURCE ET LA VALORISATION LOCALE	41
F2-8. EDUCATION, SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPLICATION DE LA REGLEMENTATION	44
F2-9. PISTES D’AMELIORATION DE L’ECO-EXEMPLARITE	45
FINALITE 3 – EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	47
CONTEXTE	47
LES PRINCIPAUX INDICATEURS	48
ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D’AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 3 ?	49
F3-1. UN PROGRAMME LOCAL DE L’HABITAT POUR UN EQUILIBRE SOCIAL DE L’HABITAT SUR LE TERRITOIRE.....	49
F3-2. L’ACCES A UNE OFFRE CULTURELLE DE QUALITE	49

F3-3. LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE	52
F3-4. DEVELOPPER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	53
F3-5. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS ET A L'INITIATIVE ENTREPRENARIALE	55
F3-6. UN RESEAU DENSE DE ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR L'EPANOUISSEMENT DE LA POPULATION	57
F3-7. LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE A DESTINATION DE SES AGENTS	58
FINALITE 4 – COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	62
CONTEXTE	62
LES PRINCIPAUX INDICATEURS	62
ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 4 ?	63
F4-1. UNE TARIFICATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTEE AUX USAGERS	63
F4-2. L'ACCESSIBILITE DES PMR AUX RESEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN	64
F4-3. UN RESEAU DE NAVETTES SPECIALES POUR FACILITER L'ACCES AUX EVENEMENTS NOCTURNES CULTURELS	64
F4-4. LE TRANSPORT SCOLAIRE, UN OUTIL DE COHESION SOCIAL ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	65
F4-5. LE CENTRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE DE BOIS ROUGE	65
F4-6. LA LECTURE PUBLIQUE POUR TOUS	65
F4-7. DEVELOPPEMENT DES CAMPAGNES DE STERILISATION DES ANIMAUX	66
F4-8. AIDES AUX STRUCTURES ASSOCIATIVES	66
F4-9. GESTION DU PLIE	66
F4-10. LA CLAUSE SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS	66
F4-11. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID)	67
F4-12. CONFERENCE ET CONVENTION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT	68
F4-13. ADOPTION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE	68
FINALITE 5 – TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE	70
CONTEXTE	70
LES PRINCIPAUX INDICATEURS	71
ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 5 ?	71
F5-1. SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX AU DEVELOPPEMENT DURABLE	71
F5-2. RESSOURCERIE / RECYCLERIE COCO ROBERT	73
F5-3. LE CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) ET LE PLAN DE PREVENTION LOCAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)	73
F5-4. FERTIL'PEI : UN ENGRAIS HOMOLOGUE A BASE DE BOUES DE STEP	75
F5-5. REEMPLOI / RECYCLAGE DES DECHETS MENAGERS	76
F5-6. LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE	77
COMMENT FAIRE MIEUX DEMAIN ?	78
METTRE EN PLACE UN REPORTING ENVIRONNEMENTAL	78

AMELIORER LA DEMARCHE D'ECORESPONSABILITE	78
DEVELOPPER UNE POLITIQUE RH RESPONSABLE :	78
DEVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION :	79
METTRE EN OEUVRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE :	79
ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES :	80

PREAMBULE

Le développement durable vise « à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », il concilie à la fois protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

Les lois Grenelle, en date du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010, imposent aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Les objectifs de ce rapport sont de :

- Faire, au regard de l'état d'avancement, un bilan des politiques, programmes et actions publiques réalisées en 2019 sur l'ensemble du territoire
- Aider à définir les projets pour les années à venir
- Déterminer les grandes orientations et politiques de développement durable sur le territoire

La communauté d'agglomération CINOR présente ici son rapport annuel de développement durable qui offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités au développement durable :

- **La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère**
- **La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources**
- **L'épanouissement de tous les êtres humains**
- **La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**
- **La transition vers l'économie circulaire**

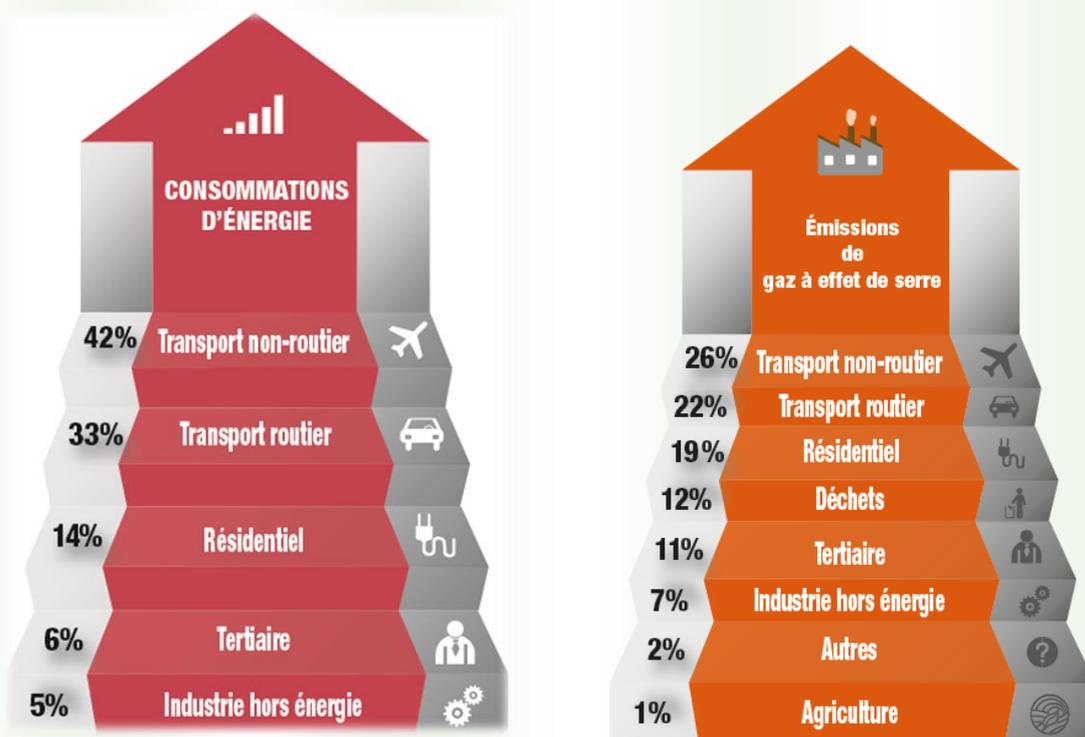
Les mises en œuvre de ces 5 finalités sont guidées par de nombreux cadrages supplémentaires existants, parmi lesquels il est possible de citer :

- La **loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV) en date du 18 août 2015 qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi qu'à renforcer son indépendance énergétique tout en offrant aux entreprises et aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.
- La **loi énergie climat** du 8 novembre 2019 qui vise à répondre à l'urgence écologique et climatique. Elle fixe l'objectif de neutralité carbone en 2050, qui nécessite la division des émissions de gaz à effet de serre au moins par six d'ici cette date.
- La **loi mobilités** en date du 26 décembre 2019 qui transforme en profondeur la politique des mobilités avec comme objectif des transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, avec des investissements de 13,4 Md€ sur la période 2017-2022.

Les promulgations récentes de ces textes démontrent une orientation forte des politiques publiques en matière de développement durable, qui reste à décliner à l'échelle de notre territoire.

QUELQUES CHIFFRES CLES ¹

- Surface : 28 992 ha
- Population : 204 304 hab. (23 224 hab. à Sainte Suzanne, 33 160 à Sainte Marie et 147 920 à Saint Denis (Recensement Juin 2019))
- 70 % de la population active travaille sur sa commune de résidence (Saint Denis : 82 % ; Sainte Marie : 58,7 % ; Sainte Suzanne : 65,4 %)
- Consommation énergétique du territoire (2017) : 331 Ktep d'énergie, soit 3 852 GWh



- 57 % des véhicules particuliers du territoire sont des diesels, 41 % des essences et 2 % des hybrides (part des électrique non significative)
- 0,98 voiture par ménage sur le territoire (1,08/ménage à l'échelle régionale), soit 78 000 voitures possédées par les ménages du territoire
- Production d'énergie renouvelable représente 4 % (155 GWh/an) des besoins en énergie du territoire (3 852 GWh en 2017) et un peu moins de 23 % des besoins en électricité du territoire (679,3 GWh en 2017)
- Potentiel d'énergie renouvelable d'ici 2023 : 258,4 GWh (hors SWAC)

¹ Données issues du Rapport d'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale de la CINOR approuvé en décembre 2019 et du Plan Climat Air Énergie Territorial de la CINOR approuvé en février 2019

FINALITE 1 – LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

***Principales thématiques concernées :** Plan Climat Air Énergie Territorial, Consommations et demande en énergie, Énergies renouvelables, Impacts atmosphériques, Modes de transport, Émissions de gaz à effet de serre, Adaptation aux changements climatiques, Santé environnement, Limitation de l'étalement urbain...*

***Principales compétences concernées :** Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, Aménagement de l'espace communautaire, Développement économique (zones d'activité et accompagnement des entreprises), Politique du logement et du cadre de vie, Énergies renouvelables et énergies nouvelles, Opérations de maîtrise de l'énergie, Assainissement*

CONTEXTE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992.

Seule la moitié du gaz carbonique (CO₂) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter, de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100.

Il est donc nécessaire, **dès à présent**, de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans.

Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles à La Réunion : hausse significative des températures moyennes de l'ordre de 0,15 à 0,20 °C par décennie, augmentation du niveau de la mer de 2 à 6 mm par an soit une élévation de 20 à 60 cm en un siècle, intensification des cyclones dans le Sud de l'Océan Indien et les Mascareignes...

L'accord international sur le climat a été validé par tous les participants de la COP21 en décembre 2015, à Paris. Et il fixe comme objectif, une limitation du réchauffement climatique mondial de 1,5 à 2 °C d'ici 2100.

Les Collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables :

- Élaboration de Plan Climat Air Énergie Territorial, développement des énergies renouvelables,
- Promotion du transport collectif,
- Maîtrise des consommations d'énergie dans les logements et bâtiments tertiaires et industriels...

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

- **PCAET**

- Adoption du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** le 21 février 2019, premier plan du genre à La Réunion
- **11 actions du PCAET engagées** en 2019 sur 38
- **27 actions du PCAET à engager** de 2020 à 2022
- Recrutement de **deux chargés de missions PCAET** à la mi-2019 pour l'animation et la mise en œuvre de ce plan

- **Ressource et énergie**

- **Consommations électriques du Centre funéraire intercommunal de Bois Rouge : 17 263 kWh en 2018**
- **Consommations électriques** en 2018 des équipements culturels : **Médiathèque Aimé Césaire 229 986 kWh, Bibliothèque Alain Lorrain 72 500 kWh, Bibliothèque Alain Peters 76 609 kWh, Cité des Arts 1 035 600 kWh**
- **6 bornes de recharge de véhicules électriques** alimentées par du **photovoltaïque avec en perspective 7 autres points de charge** qui seront répartis sur les 3 communes (Siège CIONR, Médiathèque de Sainte Suzanne, Le Port de Sainte Marie)
- **40 m² de surface de panneaux photovoltaïques** installés sur le Siège de la CINOR ayant permis d'éviter l'émission de 8,9 t de CO₂/an et la production de 12 375 kWh d'énergie
- **Location d'espaces pour panneaux photovoltaïques sur le Siège (55 m²) permettant une production de 158 604 kWh et 76 t de CO₂ évité par an**
- **Location des toitures de NORDEV** pour la production d'électricité **par une centrale photovoltaïque de 1,35 MWc.**
- **Environ 560 points lumineux** implantés sur les voiries et les sites communautaires, dont **moins de 5 % alimentés par du photovoltaïque**
- **37 030 kWh d'énergie revendue à EDF** en 2017 sur la STEP Grand Prado
- **1 147 340 m³ de biogaz** produit en 2018 sur la STEP Grand Prado
- **35 000 m³ d'eau consommée** sur AQUANOR
- **Consommation électrique AQUANOR en 2019 : 2 118 328 kWh (+ 4,4 % par rapport à 2018)**

- **Transport et déplacement**

- **23 % des émissions de GES** dus au **transport routier**
- **Saturation journalière des lignes de bus 4, 6, 7 et 8 avec 42 000 passagers journaliers** sur l'axe du Transport en Commun en Site Propre (TCSP)
- **57 % des déplacements journaliers** se font en **voiture particulière** sur le territoire

- 220 000 passagers/mois à l'aéroport soit environ 7 000 véhicules/jour
 - 8 280 566 km parcourus par les 166 bus CITALIS en 2019 pour une consommation de 3 983 000 litres de carburant, causant une émission de CO2 de 11 300 tonnes, soit 1,39 kg de CO2 émis par km parcourus
 - 15 bus CITALIS hybrides sur une flotte de 166 bus.
 - 745 581 km parcourus par les 56 camions de collecte de déchets en 2018 (contre 727 983 km par 54 camions de collecte en 2017) pour une consommation de 732 093 litres de carburant, soit une consommation moyenne de 0,98 litre/km
 - 2 véhicules électriques supplémentaires acquis en 2019 pour la flotte de la collectivité
- **Commande publique**
 - 20 % des marchés de 2019 intègre des critères de jugement relatifs à la performance énergétique et 3 % à la maîtrise de l'impact des transports
 - 35 % des marchés intègrent des critères d'exécution de maîtrise de l'énergie

ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 1 ?

F1-1. ALLER VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

❖ ADOPTION ET LANCEMENT DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Déclinaison opérationnelle à l'échelle du territoire des dispositions prévues dans la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, le PCAET met fin à la superposition des plans climats sur un même territoire et nomme les intercommunalités comme « coordinateurs de la transition énergétique ».

Ce PCAET est actuellement le principal moyen d'établir, en lien avec les citoyens, les partenaires institutionnels et les acteurs du monde économique, une planification d'actions visant à lutter contre les gaz à effet de serre (GES).

L'adoption d'un PCAET constitue ainsi une des premières pièces à l'édifice des mesures nécessaires à l'échelle de l'agglomération du Nord de la Réunion pour contribuer à cette lutte contre le réchauffement climatique au plus près des habitants. Le PCAET de la CINOR est le premier du genre à La Réunion et en Outre-Mer.

Lancé en juillet – août 2017 dans le cadre du diagnostic du Plan Climat Energie Territorial (PCET), **la CINOR est la 1^{ère} Collectivité d'Outre-Mer à avoir élaboré et validé son Plan Climat Air Énergie Territorial par délibération du Conseil Communautaire le 21 février 2019.**

Les principaux objectifs de ce PCAET sont de :

- **Diviser par deux la consommation d'énergie finale en 2050 par rapport à 2016**

- **Doubler la production d'électricité à partir d'Énergie non Renouvelable (EnR) en 2026 par rapport à 2016**
- **D'équiper 90% des logements en eau chaude sanitaire solaire à partir de 2030**

Décliné en 6 axes, 38 fiches actions et environ 120 sous actions, le PCAET de la CINOR est très ambitieux pour les 6 prochaines années et marque l'engagement de la Collectivité dans la transition énergétique.

Sur 2019, 11 actions ont pu être d'ores-et-déjà engagées :

- Engager la Collectivité dans une démarche Cit'ergie

Cit'ergie est un label national (issu d'une déclinaison du label Européen Energy Awards) délivré par l'ADEME. La CINOR a souhaité enclencher la procédure de labellisation en vue d'une reconnaissance à l'échelle nationale et européenne, de l'ensemble des actions à caractère exemplaire que mène la collectivité dans le domaine de la gestion et de la production d'énergie, et ceci dans tous ses domaines de compétence.

La démarche engagée par la Collectivité, accompagnée par un E-conseiller (montant de 49 821,50 € TTC sur 3 ans) visant à collecter les informations auprès des divers services de la CINOR se poursuivra durant l'année 2020. Ces investigations devraient lui permettre en 2020 de déposer un dossier de demande de labellisation pour la première étape du pallier : Cap Cit'ergie.

La CINOR souhaite obtenir cette qualification pour :

- o La capitalisation des diverses actions coordonnées et menées en faveur de l'énergie (économie d'énergie, production d'énergie renouvelable)
 - o Mettre en valeur des différentes actions réalisées et à venir, en apportant une reconnaissance forte d'un savoir en matière de politique Énergie Climat sur le territoire de la CINOR
 - o Engager chaque direction de la Collectivité sur les thématiques d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable
- Animer et suivre la démarche PCAET pendant toute sa durée
- Pour mettre en œuvre les 120 sous actions du PCAET, **2 chargés de mission** ont été recrutés au 1^{er} trimestre 2019, avec l'appui technique et financier de l'ADEME pour 3 années.
- Organiser une formation par an pour les élus et le personnel sur les enjeux du PCAET
 - Organiser des événements permettant aux différents acteurs de s'approprier les enjeux du PCAET
 - Sensibiliser le public scolaire aux enjeux du PCAET et organiser des challenges chaque année dans les écoles
 - Mettre en place un dispositif de surveillance de la qualité de l'air à proximité de l'aéroport

Une étude d'évaluation de la qualité de l'air a été réalisée à proximité de l'aéroport. Les principaux points de mesure se localisaient au niveau de l'aéroport,

de Duparc, de La Mare, Cité Geslin, Commune Prima, Collège Mahé de Labourdonnais, Carrefour St Denis, Boulevard Sud.

- Surveiller la qualité de l'air et son impact sur la santé
- Optimiser la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Poursuivre la mise en œuvre d'audits énergétiques sur le patrimoine public et mettre en œuvre les préconisations
- Accompagner la transition écologique du transport routier de marchandises (TRM) vers le GNV et le bioGNV
- Intégrer des critères environnementaux et la demande de labels dans la commande publique

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la totalité des marchés supérieurs à 25 000 € font l'objet d'une analyse et de propositions de leurs critères d'attribution et d'exécution au regard des enjeux du développement durable. Au 31 octobre 2019, des **propositions de critères de développement durable adaptés ont été proposés pour 39 marchés.**

Au niveau du jugement des offres, ces critères portent notamment sur :

- La gestion des déchets (prévention, collecte, traitement, valorisation) : 75% des marchés
- La gestion de la ressource en eau : 32 % des marchés
- La maîtrise de l'impact des transports : 3 % des marchés
- La performance énergétique des équipements : 20 % des marchés
- Les alternatives à l'usage des produits phytosanitaires : 9 % des marchés

S'agissant des critères d'exécution des marchés, ils concernent :

- L'exemplarité environnemental et la gestion des déchets : 86 % des marchés
 - Réalisation de bilans exhaustifs de la gestion des déchets
 - Mise en place d'une démarche d'éco-chantier
 - Réduction de l'engazonnement au profit de plantations endémiques et indigènes
 - Utilisation de produits avec Écolabel
 - L'usage de matériaux recyclés...
- La maîtrise de l'énergie : 35 % des marchés
 - Suivi énergétique et optimisation des systèmes
 - Réalisation de bilan de consommation énergétique
 - Mise en place de panneaux photovoltaïques
 - Mise en place de puits de lumière naturelle
 - Mise en place de formation à l'éco-conduite...

La dynamique engagée par la CINOR dans le cadre de son PCAET trouve écho auprès des autres communautés de communes de l'île, qui se sont engagées dans la même démarche.

F1-2. UNE POLITIQUE DE DEPLACEMENT DURABLE

❖ LA REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN (PDU), UNE NECESSITE POUR UN TERRITOIRE EN TRANSITION VERS DES SOLUTIONS DE DEPLACEMENT DURABLE

Document de planification des mobilités à l'échelle du territoire de la Collectivité sur une période de 10 ans, le Plan de Déplacements Urbains (PDU), détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation, et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (articles L.1214-1 à 37 et R.1214-1 à 11 du code des transports).

Tous les 5 ans, l'agglomération peut décider de réviser son PDU pour une mise en cohérence avec les ambitions sur le territoire. Le PDU révisé sera compatible avec les documents réglementaires SCOT, PLU.

Une étude du SMTR et la réalisation du Schéma des Mobilités de la CINOR ont permis de poser des éléments de constat.

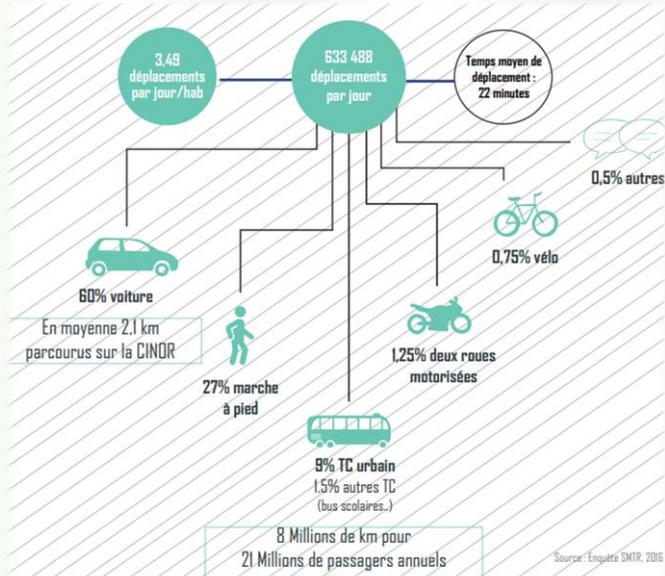
Une procédure de révision est alors entamée, avec notamment une évaluation environnementale, un diagnostic établi (fév. 2019) et un plan d'actions pour les 5 ans à venir.

Les principaux éléments de diagnostic :

- **Une forte dépendance de la voiture aussi bien à l'échelle régionale que sur le territoire de la CINOR**

À l'échelle de la CINOR, pour les **633 488 déplacements journaliers réalisés en 2016** à la CINOR, le **premier mode de déplacement des résidents** de l'agglomération est la **voiture particulière (57 % des déplacements)** devant la **marche (28 % des déplacements)** et les **transports en commun urbains et interurbains (TCUI) (réseau CITALIS et Car Jaune sur la CINOR)**.

À partir de la structure des déplacements issue de l'Enquête Ménages Déplacements 2016 et des hypothèses d'évolution démographique prises en compte (plus 0,6 %), les volumes de déplacements des résidents du territoire de la CINOR sont amenés à augmenter de 5,8 % entre 2016 et 2023, soit près de 700 00 déplacements jour.



Dans l'hypothèse où aucune action particulière ne serait mise en œuvre pour améliorer l'offre en mobilité actuelle (scenario fil de l'eau), le **volume de kilomètres parcourus en voiture particulière par les résidents augmenterait dans les mêmes proportions**, accentuant l'impact des déplacements sur la qualité de l'air, les émissions de GES et le cadre de vie.

- **Un réseau viaire bicéphale congestionné et l'aéroport Roland Garros au bord de l'asphyxie**

Les deux axes routiers les plus empruntés sur le territoire de la CINOR (et notamment la commune de Saint Denis) sont le Boulevard Lancastel (RN2) et le Boulevard Sud (RN6).

Au niveau de l'aéroport, la congestion routière atteint des trafics de 100 000 véhicules journaliers dans les deux sens de circulation en période de forte affluence.

La congestion routière au niveau de l'aéroport s'explique par une desserte à 99% par la voiture témoignant de la faiblesse de l'offre de transport en commun 1% des voyages à peine (seules les lignes T, E1 et E2 du réseau régional Car Jaune et la ligne 31 du réseau urbain Citalis effectuent un arrêt à Gillot, à environ 500m du terminal). L'analyse de l'accessibilité aéroportuaire menée par la CINOR a mis en évidence que les taux d'occupation des véhicules étaient de l'ordre d'un voyageur avion par véhicule. En moyenne, l'aéroport comptabilise plus de **220 000 passagers par mois**, soit environ près de **7 000 véhicules par jour pour l'aéroport**. Fin 2018, l'aéroport a comptabilisé 2,5 millions de passagers. A horizon 2030, le nombre de passagers est estimé à 3 millions.

- **Une fréquentation ambivalente du réseau de bus CITALIS**

Si le Transport en Commun en Site Propre (TCSP) bus remporte un succès affichant une **saturation** avec près de **42 000 passagers journaliers sur les lignes 5, 6, 7 et 8**, la fréquentation sur l'ensemble du réseau est largement en deçà de sa capacité : certaines lignes, notamment des lignes en connexion sur le TCSP bus étant à 40% de leur capacité de remplissage.

Les transports en communs ne constituent actuellement pas une alternative suffisamment attractive et crédible à la voiture (hormis en hyper centre). En effet, **70% des utilisateurs des bus ne possèdent pas un autre moyen de transport**.

Les objectifs du PDU

Le PDU 2013-2023 actuellement en vigueur avait défini une stratégie pour l'ensemble des modes de déplacement, le stationnement, le transport et les livraisons de marchandises et les projets d'infrastructures Il nécessite cependant d'être mis à jour des actions nouvelles et projets engagés, parmi lesquelles se trouvent le tramway TAO, les téléphériques, la restructuration du réseau de bus CITALIS, le RRTG, les transports maritimes...

Aussi, eu égard aux enjeux de la question de la mobilité sur son territoire et aux divers projets précités ayant révélé leur opportunité, la CINOR, avant de réviser son Plan de Déplacements Urbains (PDU), a engagé la réalisation **d'un schéma des mobilités**, pour définir les grandes orientations et un plan d'actions d'ici 2030, de sorte à fonder par un document stratégique et opérationnel, les bases du PDU. Celui-ci présente l'état de l'art de la mobilité sur le territoire de la CINOR, les enjeux de mobilité identifiés, et un plan d'actions visant à répondre aux différentes problématiques soulevées.

Modes	État actuel	Objectifs PDU
	60 %	48 % ↓
	9 %	19 % ↑
	27 %	26 % →
	2 %	5 % ↑

Le Conseil communautaire de la CINOR a ainsi acté le 21 février 2019, la révision du PDU de la CINOR, intégrant les actions définies au schéma des mobilités, associée à une évaluation environnementale ad hoc.

L'un des objectifs majeurs du PDU révisé est d'abaisser la part modale de la voiture en deçà de 50%, passant de 60 à 48%, soit 12% de report modal. A échéance 2023, la projection des déplacements jour intra urbains CINOR sera de 700 000 déplacements, selon les données de l'enquête SMTR de 2016.

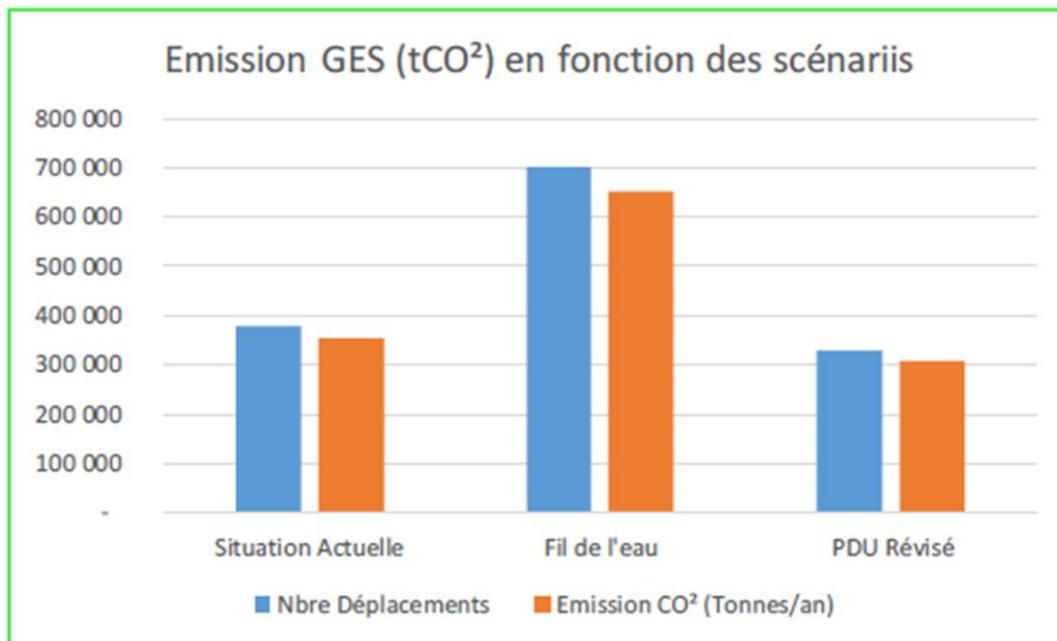
Un second objectif important souhaité par la CINOR est de désaturer de 30% les axes routiers très engorgés ce jour. On dénombre actuellement 205 000 déplacements inter CINOR (donc 95 000 venant de l'Est). L'objectif de 30% permettrait de réduire de 61 000 déplacements voitures.

Un PDU révisé en 5 axes et 19 actions



La baisse des émissions de GES dû à la mise en place du PDU révisé est estimée par calcul à 15 %, passant de 354 718 tCO₂ actuellement à 301 510 tCO₂ / an pour le territoire de la CINOR.

Scénarii	Situation Actuelle	Fil de l'eau	PDU Révisé
Nbre Déplacements	380 000	700 000	328 323
Emission CO ² (Tonnes/an)	354 718	653 428	306 479



❖ LE TRANSPORT EN COMMUN, UN ENJEU MAJEUR DU TERRITOIRE DE DEMAIN

Les **transports routiers** représentent **23 % des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** de la CINOR en 2015 soit **354 718 teqCO₂**.

De plus, l'enquête déplacement grand territoire menée en 2016 par le Syndicat Mixte de Transport fait état de 60 % des déplacements effectués en voiture particulière. Or, la voiture est le moyen de transport émettant le plus de GES par voyageur.

La CINOR, à travers sa politique de transport en commun et de mobilité sur le territoire, ambitionne de réduire de façon notable la part modale de la voiture et encourager le report vers les transports collectifs et les modes actifs, combinés à la mise en place d'infrastructures dédiées efficaces.

Le transport en commun urbain reste



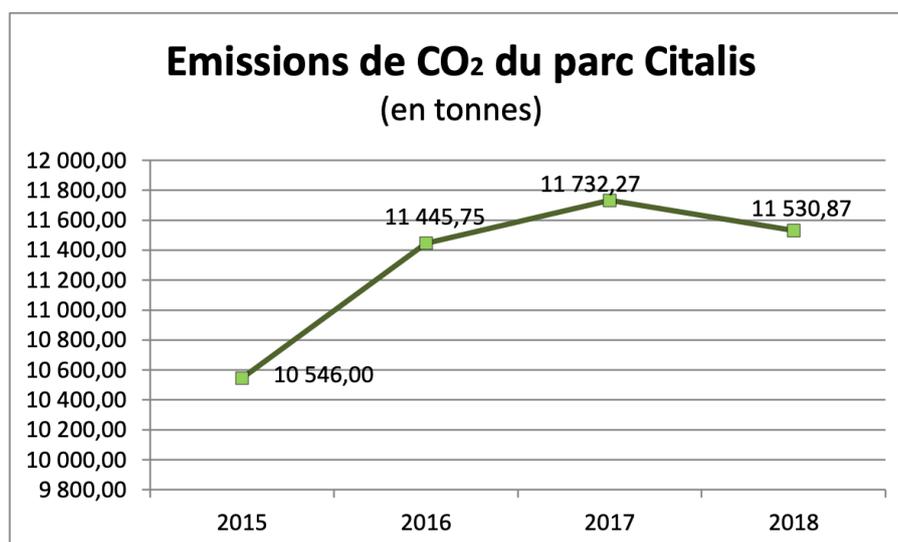
sur une dynamique d'augmentation continue de sa fréquentation. Ainsi, sur 2017, le nombre des abonnements était de 141 705, contre 146 700 en 2018 et 149 822 en 2019.

Principaux indicateurs du transport en commun :

- **15 bus hybrides** sur 166 au total
- **3 983 000 litres de carburants** consommés en 2019 sur les bus des lignes CITALIS contre 3 910 350 litres en 2018, soit une réduction de 1,86 %
- **11 300 tonnes de CO2** émis en 2019 contre 11 531 en 2018
- **8 280 566 km parcourus** par les bus CITALIS, dont 901 014 km sur voies dédiées
- **0,48 litre de carburant consommé par km parcourus**
- **1,39 kg de CO2 émis par km parcouru**

Les données d'émissions moyennes par gabarit, pour chaque année d'exploitant sont précisées ci-dessous. Il peut être remarqué que la motorisation hybride permet une réduction d'environ 10 à 12 % des émissions par rapport à une motorisation classique en ce qui concerne les articulés et les bus standards.

gCO ₂ /km	2015	2016	2017	2018
Articulé	2 824,40	2 789,43	2 789,43	2 789,43
Articulé hybride	2 363,90	2 445,39	2 445,39	2 445,39
Bus standard	1 934,10	1 855,54	1 807,71	1 838,58
Bus standard hybride	1 381,50	1 619,08	1 619,08	1 619,08
Car	1 901,42	1 689,50	1 752,46	1 734,98
Car 30 places	1 370,34	1 380,83	1 384,67	1 429,69
Gabarit réduit	1 624,47	1 614,24	1 624,50	1 628,82
Minibus	1 657,80	1 597,97	1 597,97	1 680,79
Taxibus	307,00	307,00	307,00	245,60
Réduit Cityker	307,00	307,00	307,00	307,00



❖ LA CREATION DES 1^{ERES} LIGNES DE TELEPHERIQUE URBAIN DE LA REUNION

Face aux difficultés de transport sur le territoire, et avec l'opportunité offerte par la Loi relative à la Transition Énergétique (LTE) de mettre en place des systèmes de transport par câble en milieu urbain, la CINOR a souhaiter s'engager sur la réalisation de 2 réseaux câblés sur son territoire.

- **Téléphérique de Chaudron / Moufia / Bois de Nèfles**

- 2,7 km de ligne
- 5 stations – 46 cabines
- 26 pylônes
- 6 000 voyageurs / jour – 14 minutes de trajet
- 3 pôles d'échanges multimodaux
- Investissement : 45 M€ pour le système et 5 M€ pour les aménagements
- Exploitation et maintenance : 2,3 M€ / an



Suite à l'enquête publique réalisée du 3 décembre 2018 au 3 janvier 2019, qui a reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur, mais aussi à l'avis favorable reçu de la sous-commission départementale pour la sécurité publique, le début des travaux est prévu pour janvier 2020 pour une livraison début 2021.

La limitation des **émissions de GES** de ce projet représente un **gain annuel de 63 k€ en 2025 et 260 k€ en 2070**.

La **limitation de la pollution** représente elle un **gain annuel de 264 k€ en 2025 et 488 k€ en 2070**.

- **Téléphérique de La Montagne Bertin / La Vigie**

- 1,3 km de parcours
- 2 stations – 2 cabines

- 2 pylônes
- 3 000 voyageurs / jour – 5 minutes de trajet
- 2 pôles d'échanges multimodaux

Le marché global de Performance a été lancé en 2019, attribué début 2020, et prévoit une enquête publique en 2021 pour des travaux en 2022 et une mise en service en 2023.

Ces projets de mobilité durable intègrent par ailleurs des exigences dans les **performances énergétiques** :

- Les pylônes et cabines sont alimentés par des équipements photovoltaïques
- La conception des stations et des cabines a été faite en maximisant la protection solaire et en minimisant la ventilation mécanique au profit de la ventilation naturelle procurée par les alizés

- **Téléphérique Beauséjour – La Mare**

La CINOR continue ses réflexions sur le déploiement de solutions de transport par câble sur son territoire avec également un projet en cours de réflexion de téléphérique reliant Beauséjour à La Mare à Sainte Marie.

❖ **PROJET DE CREATION DU TRAM AEROPORT ENTREE OUEST (TAO)**

Face aux enjeux de mobilité sur son territoire, la CINOR s'est engagée en 2019 sur un projet de tramway, s'étendant sur un linéaire de 13 km, connectant Duparc au Barachois en desservant les quartiers Sainte-Clotilde, Chaudron, Butor et centre-ville.

Avec une vitesse commerciale de 20km/h, une fréquence d'intervalle de 6 minutes à court terme et 4 minutes à plus long terme en heures de pointe, **TAO accueillera 60 000 passagers dès la mise en service en 2023** et 80 000 à 100 000 passagers à terme. **Quatre Parking-Relais (P+R/PEM)** sont définis le long du tracé avec des capacités de stationnement de 600 places sur chacun des P+R/PEM de Duparc et du Bas de la Rivière et de 300 places chacune sur les P+R/PEM de Butor et du Chaudron.



Les P+R/PEM disposeront également de services tels que des commerces mais aussi des services de mobilités notamment des vélos en libre-service (VLS), autos en libre-service (ALS), aires de covoiturage comme le préconise le plan d'actions du PDU révisé de la CINOR.

Ce projet, pour lequel une concertation de grande ampleur a été menée du 21 août au 31 octobre 2019 (28 444 personnes concertées, dont 9 638 écoliers, collégiens et lycéens ainsi que 21 841 personnes touchées sur le site internet mis en place et les réseaux sociaux), permettrait de supprimer entre 10 000 et 15 000 véhicules dès sa mise en service ainsi que la réduction de 48 000 tonnes de CO2 de GES.

❖ EXEMPLARITE : UNE DOTATION DE VEHICULES ELECTRIQUES EN AUGMENTATION

En 2018, la **flotte** de la CINOR comptait uniquement **4 véhicules électriques sur 126 véhicules** composant sa flotte (citadines, fourgons, camions, motos). En 2019, la Collectivité continue à faire évoluer son parc automobile vers de l'électrique avec l'acquisition de **2 nouveaux véhicules électriques**.

Avec la mise en place de stations de recharge, alimentées en photovoltaïque au Siège de la CINOR, la recharge de ces véhicules ne consomme aucune énergie fossile.

F1-3. MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES DANS LES BATIMENTS / AMENAGEMENTS PUBLICS

❖ LE CUBE : UN VERITABLE CHANTIER D'EXPERIMENTATION

Prévu au projet de territoire, le projet du CUBE participe à un redéploiement de la dynamique technopolitaine. Cet équipement est destiné à assurer le parcours immobilier des entreprises et startups en biotechnologie sciences du vivant sur une surface de 4 200 m² modulable.



Lancée en 2019, la consultation du marché global de performance de ce projet prévoit plusieurs dispositions allant dans le sens de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère :

- Un principe constructif des façades double face permettant d'éviter une isolation interne avec une structure autoporteuse et un cloisonnement interne déplaçable
- Le suivi des indicateurs de performance énergétique du bâtiment (consommations frigorifique et électrique des différents bâtiments du CUBE)
- Réduction de la consommation de gaz frigorigènes de type HFC
- Mise en place d'une solution de climatisation par eau glacée, ce qui ne nécessite pas de gaz frigorigène et permet de préserver par ailleurs les ressources naturelles

❖ L'AMBITION D'UN BATIMENT « 0 CONSO » POUR LE STADE EN EAUX VIVES

Ouvert en 2013 à Sainte Suzanne, le Stade en Eaux Vives Intercommunal (SEVI) a accueilli plusieurs dizaines de milliers de pratiquants à ce jour.

Suite à l'**audit énergétique** mené en 2017, démontrant une **très forte consommation énergétique** des équipements en place, la CINOR a souhaité engager des réflexions pour améliorer la situation.

Des actions simples quotidiennes à mettre en œuvre (animer des séances sur les zones d'eau plate, actionner l'équipement une fois les usagers prêts et briefés) à des actions plus lourdes liées au type d'équipements utilisés, la CINOR souhaite mettre en place un environnement d'actions et de process lui permettant d'aller vers **un bâtiment « 0 conso »**.





Coût de la consommation électrique de l'installation de pompage

2m ³ /s	 20€ /heure de fonctionnement	8 m ³ /s	 76€ /heure de fonctionnement
4m ³ /s	 38€ /heure de fonctionnement	10m ³ /s	 96€ /heure de fonctionnement
6m ³ /s	 58€ /heure de fonctionnement	12m ³ /s	 116€ /heure de fonctionnement

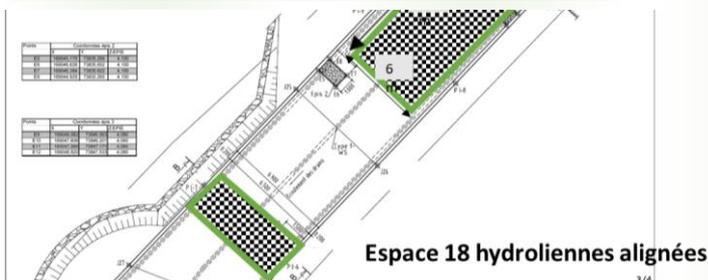
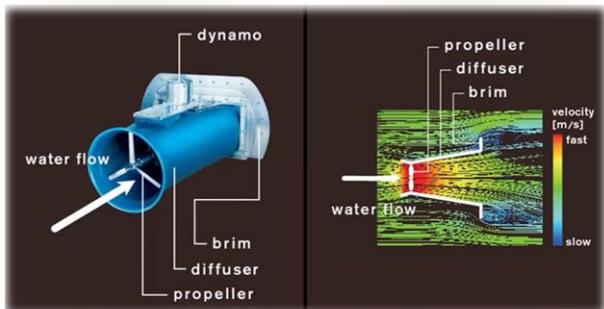
• Coût pour une heure de mise en eau selon le débit pompé.

• Autre configuration  4m³/s  8 m³/s

22

Parmi les actions plus lourdes, mais nécessaires pour améliorer durablement la situation et atteindre l'ambition du « 0 conso », l'utilisation de micro-hydroliennes de 250 W (coût unitaire : 12 000 \$) est étudiée. Au total, 18 micros-hydroliennes seraient nécessaires.

Elle mesure moins de 1 mètre et environ 30 centimètres de diamètre. Sa production doit permettre de fournir du courant électrique pour la moitié d'une habitation soit approximativement 7 kWh si le courant est suffisamment fort.



❖ AQUANOR – DES CONSOMMATIONS STABLES

Avec des bassins aquatiques importants, le site d'AQUANOR nécessite d'énormes ressources énergétiques pour son fonctionnement.

En 2017 par rapport à 2016, la consommation d'eau reste quasi-stable autour de 30 000 m³. Cette consommation passe autour de 35 000 m³ en 2018 et 2019.

Sur le volet énergétique, des efforts de pilotage et d'efficacité énergétique ont permis d'importantes économies d'énergie en 2017 de 118 400 kWh par rapport à 2016. Les optimisations de la chaudière électrique ont permis une baisse des consommations électriques.

La consommation électrique sur 2019 est de 2 118 328 kWh (contre 2 028 999 kWh en 2018). La chaudière consomme 1 971 m³ de bois en 2019 contre 2 241 m³ en 2018.

F1-4. PRODUIRE DE L'ENERGIE VERTE

❖ LA PRODUCTION D'ELECTRICITE PAR LE BIOGAZ

Pour améliorer l'empreinte carbone de la STEP du Grand Prado, le choix des équipements et des process a privilégiés ceux présentant une faible consommation d'énergie (moteurs, éclairages...).

Par ailleurs, ce site permet :

- La production d'électricité et de chaleur à partir du biogaz (digestion) par cogénération
- La production d'électricité par turbinage des eaux traitées afin de réutiliser une partie de l'eau traitée pour les besoins internes de la station
- La valorisation des toitures pour la production d'énergie photovoltaïque

Sur l'année 2017, avec 98 586 m³ d'eau épurée, il a été revendu à EDF 1 022 356 kWh d'énergie et produit 1 231 784 m³ de biogaz.

Sur 2018, avec 90 067 m³ d'eau épurée, il a été revendu à EDF uniquement **37 030 kWh d'énergie** du fait d'un important problème technique sur le matériel de cogénération, qui n'a été remis en service que début janvier 2019. La quantité de **biogaz** produite sur 2018 représente **1 147 340 m³**.

❖ REPLACEMENT DU GROUPE D'EAU GLACEE DU PARC DES EXPOSITIONS

Dans le cadre du diagnostic sur le groupe d'eau glacée (GEG) du parc des expositions et des congrès NORDEV, il ressort que 2 des 3 condenseurs du GEG étaient hors service.

Dans le cadre de sa remise en service, la solution préconisée était d'étendre les réseaux d'eau glacée au hall A dans le cadre d'un projet de réhabilitation des locaux administratifs (400 m² en mezzanine du hall A) et des salles de conférences « Bougainvilliers » (250 m²) et « Alamanda » (90 m²) au rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, la solution technique retenue permet d'assurer une **performance énergétique optimale, tout en restant respectueux de l'environnement** :

- Une technologie présentant un **excellent rendement énergétique : le palier magnétique**. Le palier magnétique offre une meilleure performance énergétique et demande une maintenance réduite par rapport à la technologie VIS.

Le rendement total correspond à une climatisation de classe A (EER = 3,89)

Classe d'efficacité énergétique de l'unité en mode réfrigération

	3.20 < EER
	3.20 ≥ EER > 3.00
	3.00 ≥ EER > 2.80
	2.80 ≥ EER > 2.60
	2.60 ≥ EER > 2.40
	2.40 ≥ EER > 2.20
	2.20 ≥ EER

- Le **fluide frigorigène respectueux de l'environnement : R. 1234 ZE** (GWP² = 7)

Le **niveau de bruit** produit par l'équipement est **en dessous des risques de dangers** (59,5 dB (A)).

Bien que cette solution représente un **surcoût de 22 %** par rapport à une installation à VIS, elle **s'amortit en 2,5 années à raison d'environ 17 000 €/an (maintenance incluse) sur la facture énergétique.**

❖ **AMENAGEMENT DU PORT DE SAINTE MARIE : L'UTILISATION DE MATERIAUX DURABLES**

Figurant au projet de territoire de la CINOR, le projet d'aménagement du Port de Sainte Marie, dont les travaux ont débuté au second semestre 2019, comprend :

- Des travaux maritimes
 - Prolongement de la digue sur 30 mètres
 - Talus d'amortissement
 - Dragages intra et extra portuaires
- Des travaux portuaires
 - Rénovation des pontons sur la darse actuelle et réorganisation (+ 24 places)
 - Création d'une nouvelle darse (129 places)
- Des travaux terrestres
 - Terreplein Nord : carénage, locaux techniques, cale mis à l'eau et création d'une déchetterie

Avec ce projet, la CINOR ambitionne de réaliser de réaliser un site peu consommateur en énergie. La mise en place de 760 m² de panneaux photovoltaïques permettrait de couvrir l'autonomie énergétique du site mais également d'alimenter des bornes de recharge électrique pour les usagers du sentier littoral et le futur parking de 200 places en contre haut.

Pour les constructions, le projet mise sur une ventilation naturelle, traversante et l'utilisation de brasseurs d'air.



² Le GWP (Global Warming Potential – ou PRG, Potentiel de Réchauffement Global – désigne le potentiel de réchauffement global d'un gaz émis dans l'atmosphère. Plus la valeur du GWP est importante et supérieure à 1, plus l'impact du gaz est néfaste pour l'environnement.

Un doublage de l'isolation thermique des façades et toitures ainsi qu'une couverture photovoltaïque diminuera de 3 à 4 °C la température intérieure des locaux. La climatisation serait ainsi limitée à des locaux spécifiques.

F1-5. MAITRISER LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DANS LES LOGEMENTS

❖ PROMOTION DE LA CERTIFICATION « NF HABITAT HQE » SUR LES OPERATIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Approuvé en 2009, le dispositif d'aides et de mesures financières en faveur d'une politique d'équilibre social de l'habitat sur le territoire, a été renouvelé en 2015. Ainsi, pour favoriser le logement durable et le « vivre ensemble durablement », une mesure vise à inscrire le logement dans une logique de développement durable par la certification « habitat & environnement DOM ».

Cette certification est développée spécifiquement pour les DOM en concertation avec l'ensemble des acteurs sur une approche multicritères : consommation énergétique, confort hygrothermique et acoustique, gestion de l'eau, choix des matériaux, durabilité de l'enveloppe, impacts maîtrisés sur l'environnement...

Une bonification est ainsi proposée par la CINOR pour les logements sociaux respectant les objectifs de développement durable lors des demandes et obtention de la certification NF Habitat HQE.

Cette bonification représente 50 % du coût de la procédure de certification, soit 190 € par logement. Une aide complémentaire est ensuite attribuée pour les opérations obtenant la certification, soit un montant de 300 € / logement.

Sur l'année 2018, 118 logements ont pu bénéficier d'une aide pour inscrire le logement dans une logique de développement durable par un processus de certification pour un montant de 57 820 €. Depuis 2012, 512 logements ont pu être certifié pour un montant total d'aide de 314 000 €.

F1-6. LE LEVIER DE LA COMMANDE PUBLIQUE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

La commande publique représente un levier important pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les acheteurs publics ont ainsi un rôle important à jouer dans l'émergence du marché des produits limitant les impacts sur le changement climatique et adapté à ses effets.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CINOR précise ainsi, dans son action 4.3, que la Collectivité doit agir sur les marchés publics et les partenariats publics / privés afin de démultiplier les actions en faveur de la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre et l'adaptation au changement climatique.

Pour rappel, cette action du PCAET comporte 5 sous actions :

- Développer l'acquisition de produits « verts » et l'exigence « d'écolabels »
- Favoriser via une parfaite traçabilité le réemploi des matériels, produits ou mobiliers usagers

- Favoriser le recours à des matériaux recyclés pour les marchés de travaux nécessitant du bitume
- Faire de la construction et la rénovation de bâti une priorité pour intégrer la logique d'économie circulaire
- Favoriser l'économie d'usage et de la fonctionnalité

Lors du Conseil Communautaire du 21 février 2019, lors de l'adoption du PCAET de la CINOR, les élus communautaires ont exprimé le souhait que l'ensemble des marchés publics de la CINOR intègre dès maintenant des critères en matière de développement durable.

Une formalisation des procédures internes a permis de mettre une montée en puissance de cette démarche durant l'année 2019 permettant d'inscrire des critères de jugement et d'exécution en matière de développement durable dans environ 50 marchés publics sur 2019.

Sur 2019, **20 % des marchés** susmentionnés intègrent des **critères de jugement relatifs à la performance énergétique** et **3 % à la maîtrise de l'impact des transports**.

S'agissant des critères d'exécution, **35 % des marchés** intègrent des **critères de maîtrise de l'énergie**. Il s'agit notamment de :

- Suivi énergétique et optimisation des systèmes
- Réalisation de maintenance et réparations avec des process économe en énergie
- Réalisation de bilan de consommation énergétique
- La mise en place de panneaux photovoltaïques
- La mise en place de dispositifs d'éclairage solaire intelligent
- La réalisation d'études bioclimatiques
- L'utilisation de dispositifs de climatisation et d'extraction d'air solaire
- La mise en place de puits de lumière naturelle
- La mise en place de formation à l'éco-conduite du personnel

FINALITE 2 – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Principales thématiques concernées : Habitats écologiques et paysages, qualité des milieux, gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, ressources naturelles, lutte contre la pollution des milieux (eau, air, sols), méthodes agronomiques, environnement de qualité...

Principales compétences concernées : protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, collecte et traitement des déchets, prévention des inondations et milieux aquatiques, protection de la ressource en eau, actions de développement d'intérêt communautaire en faveur de l'agriculture et du tourisme, protection et valorisation des espaces naturels et des paysages d'intérêt communautaire

CONTEXTE

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences des modes de vie actuels sur l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles.

Cela peut par exemple se traduire par une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, la mise en place de méthodes agronomiques et de production durables, une lutte active contre

la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels ordinaires et remarquables, l'accompagnement d'activités humaines vers une modification des processus de production et de consommation de biens et services....

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

- **Qualité de l'air**
 - **5 stations de surveillance de la qualité de l'air** sur le territoire (4 St Denis + 1 Ste Suzanne)
 - **158 visites de prévention et sensibilisation de la qualité de l'air intérieur** par le conseiller habitat santé

- **Biodiversité**
 - **NSL 2019 :**
 - **200 élèves sensibilisés lors d'un lâcher de pétrels lors des NSL 2019**
 - **2 846 points lumineux éteints** sur les voiries et terrains sportifs à St Denis (doublement par rapport à 2016)
 - **Économie d'énergie : 93 500 kWh pour les voiries et 51 750 kWh pour les sites sportifs (x 5 depuis 2014) sur Saint Denis, soit 23 000 € d'économie sur un mois**
 - **Plantation de 208 arbres endémiques prévus dans le projet de téléphérique de Bois de Nèfles**
 - **27 ha/an de surface artificialisées entre 2011 et 2018 (73 ha/an entre 1997 et 2008)**
 - **2 coupures vertes identifiées au SCOT fortement fragilisées**
 - **Poursuite et mise en œuvre des actions liées à la définition de stratégies de prévention contre les inondations au travers de 2 PAPI (St André / Ste Suzanne et St Denis / Ste Marie)**

- **Eau potable**
 - **34 captages d'eau potable sur le territoire**
 - **Compétence gestion de l'eau potable et des eaux pluviales transférée à la CINOR au 1^{er} janvier 2020**
 - **97 778 abonnés**
 - **18,1 millions de m³ consommés, soit 186 m³/abonné**
 - **43 ouvrages de production, 88 de production, 32 de pompage**
 - **1 094 km de réseau**
 - **Rendements des réseaux de distribution d'eau potable moyens : 68,4 % à Saint Denis, 55,5 % à Sainte Marie et 73,1 % à Sainte Suzanne**

- **Assainissement collectif**
 - 177 856 habitants desservis par le réseau d'assainissement collectif (2017)
 - 45 opérations d'extension, de réhabilitation et d'optimisation de réseau d'assainissement collectif en 2018
 - Lancement de Fertil' Péi (engrais à base de boues de STEP) en 2019, produit homologué par l'ANSEES

- **Déchets**
 - 274 kg/hab./an d'OM en 2018 (283 kg/hab./an en 2017), soit – 3,18 % en 1 an
 - 31,97 kg/hab./an de collecte sélective en 2018 (31,78 kg/hab./an en 2017), stable par rapport à 2017
 - Baisse de la quantité de déchets enfouis : 460,65 à 443,32 kg/hab./an entre 2017 et 2018
 - Progression de 13,66 % l'apport volontaire sur le réseau des 11 déchetteries : 25 214 t à 28 659,42 t (entre 2017 et 2018)
 - Brigade de 7 agents de surveillance de la voie publique mise en place en 2019

- **Commande publique responsable**
 - 86 % des marchés intègrent des critères liés à l'exemplarité environnementale et la gestion des déchets

ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 2 ?

F2-1. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

- ❖ UN RESEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR GERE PAR ATMO REUNION

Afin d'assurer la surveillance de la qualité de l'air sur son territoire, la CINOR contractualise depuis 2003, via une convention d'objectifs, avec l'association agréée ATMO Réunion.

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ATMO Réunion est l'une des **40 Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air** exerçant sur le territoire national.

Sur le territoire communautaire, l'ATMO Réunion dispose de **cinq stations fixes, quatre à Saint-Denis** (Montgaillard, Lislet Geoffroy, Joinville et Léopold Rambaud) et **une à Sainte-Suzanne** (La Marine), pour effectuer la **surveillance automatique en continu des concentrations de divers polluants** (dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone, monoxyde de carbone et particules fines en suspension), ainsi que d'**un laboratoire mobile** pour des campagnes périodiques.



Concernant les oxydes d'azote (NOx), le niveau critique annuel pour la protection de la végétation (moyenne annuelle de 30 µg/m³) a été dépassé sur la station trafic Boulevard Jean Jaurès (BDJ) en 2014 et 2015.

Ces dépassements sont essentiellement liés aux activités du trafic routier environnantes (Boulevard Jean Jaurès) et aux embruns marins.

Pour les fines particules en suspension (PM10), le seuil d'information et de recommandation journalier (moyenne journalière de 50 µg/m³) a été dépassé sur la station industrielle La Marine (MAR) en 2013, 2014 et 2015.

Ces dépassements sont liés d'une part, aux activités locales environnantes (trafic routier, travaux, industries ...) et d'autre part à une contribution des embruns marins.

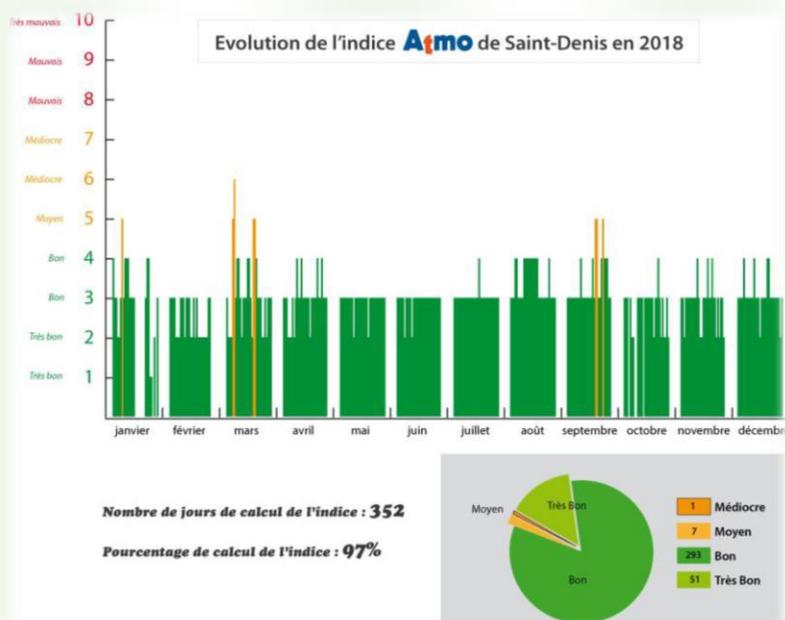
En effet, une étude portant sur la caractérisation chimique des particules fines (PM10) a été réalisée sur les stations de surveillance de Saint-Denis, notamment celle de Boulevard Jean Jaurès (BDJ) en 2014. Cette étude a montré que la contribution des embruns marins (sels de mer) est de l'ordre de 24% dans la concentration des fines particules (PM10) relevée sur BDJ. Située en zone littorale, la station La Marine est également fortement impactée par les embruns.

Les concentrations des autres polluants réglementés surveillés sur la CINOR durant la période 2013-2018 sont en deçà des seuils réglementaires.

❖ INDICE ATMO : UNE BONNE QUALITE DE L'AIR SUR L'AGGLOMERATION DE SAINT-DENIS

Chaque jour, à l'intention du public, l'indice ATMO vient caractériser la qualité globale de l'air de la journée sur les agglomérations surveillées (à la Réunion : Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Pierre).

L'indice ATMO est calculé à partir des niveaux de polluants mesurés sur des sites représentatifs de la pollution de fond : le dioxyde de soufre (SO₂), le dioxyde d'azote (NO₂), l'ozone (O₃) et les fines particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM₁₀).



❖ PREVENTION ET SENSIBILISATION DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Depuis 2015, l'**ARS Océan Indien** a mis en place, dans le cadre du PRSE 3, en partenariat avec les CHU de l'île et avec l'appui de ATMO Réunion, un réseau de CMEI/CHS ayant pour mission de **mener des actions de prévention et de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur**. Le but est d'**améliorer le cadre de vie et la prise en charge thérapeutique de patient atteint de pathologies respiratoires** et principalement d'asthme sévère.

La convention passée avec ATMO Réunion pour la mise en place d'**un conseiller habitat santé sur la zone nord**, prévoit que la zone d'intervention de celui-ci soit comprise entre Saint-Paul et Sainte-Rose (par le nord). L'objectif fixé par convention est de **120 visites par an**, à réaliser pour le compte des pneumologues hospitaliers et libéraux, des allergologues, des pédiatres et des médecins généralistes.

En 2018, 158 visites ont été effectuées au domicile des patients. Sur le territoire de la CINOR, le nombre de visites est de

La grande majorité des logements visités sont des maisons principalement situées dans les **bas de l'île**. Les patients visités sont locataires ou propriétaires à part égale. Les visites sont

principalement motivées par des **problèmes d'humidité et la présence de moisissures** au domicile des patients.

Les patients visités sont atteints le plus souvent d'**asthme et de rhinites**.

L'évolution de l'activité CHS sur 2018 permet de constater un **réel intérêt des professionnels de santé pour le dispositif**.

Aujourd'hui, les **visites sont demandées par 25 médecins prescripteurs** et un nombre croissant de services (pneumologues libéraux, clinique, généralistes, pédiatrie). Le service de pneumologie du CHU Felix Guyon reste le premier prescripteur et l'activité est portée en partie par de jeunes médecins, hospitaliers et libéraux, pour lesquels l'évaluation environnementale fait partie intégrante de la prise en charge thérapeutique.

F2-2. ECLAIRAGE ET BIODIVERSITE

Les enjeux de l'éclairage public sont capitaux à plusieurs titres :

- **Réduction des impacts sur la santé humaine**

Les éclairages mal orientés ont un impact direct sur la santé humaine : ils modifient notre rythme biologique naturel. La qualité du sommeil est alors détériorée. Des cas de myopie précoce peuvent même se déclencher chez l'enfant, à cause des veilleuses et autres écrans. L'exposition prolongée à une lumière intense peut aussi perturber la sécrétion de cortisol, qui régule les glucides, lipides, protides, ions et eau du corps...

Aujourd'hui, plus de 80 perturbations sont reconnues comme conséquence d'une exposition excessive aux éclairages. Par exemple, des études montrent qu'une perturbation du cycle biologique pourrait contribuer à l'augmentation du risque de cancer chez les travailleurs des trois-huit, ou encore des troubles du sommeil, de la concentration, agressivité, diminution des performances...

- **Économie d'énergie et baisse des dépenses**

Dans les communes ultramarines, le poids de l'éclairage public représente 40% de la consommation totale d'électricité. Si les collectivités travaillaient sur la puissance, l'orientation et les horaires d'éclairage, il serait possible de faire des économies de 25 à 50 % sur la facture énergétique globale.

- **Réduction de l'empreinte carbone**

Réduire la consommation d'électricité, c'est réduire les gaz à effet de serre. La **production électrique représente 47% de l'empreinte carbone à La Réunion** (l'autre poste important étant les transports). **La plus grande part (66%) de l'électricité est produite à partir d'énergie fossile** qui génère la production de CO2 et contribue au réchauffement climatique. Le transport de ces matériaux jusqu'à l'île accroît encore leur empreinte carbone.

- **Préservation de la biodiversité** (pétrels, tortues marines et équilibre des écosystèmes)

L'île de La Réunion est un hot-spot de biodiversité et enregistre un taux d'endémisme record. L'éclairage massif nuit fortement aux espèces animales de l'île, toutes catégories confondues (insectes, reptiles, chauve-souris...).

Les insectes, par exemple, sont les victimes silencieuses de cette pollution, à l'instar des papillons de nuit, massivement attirés par les éclairages. Cette surmortalité a une conséquence directe sur la chaîne alimentaire naturelle et sur la pollinisation de certaines plantes.

Chez les poissons, le bouleversement du cycle jour/nuit peut modifier les capacités de locomotion : déplacement en banc, migration, alimentation...

Les amphibiens et reptiles sont également concernés puisque la lumière artificielle bouleverse leurs cycles et périodes de chasse.

Les éclairages provoquent aussi des concentrations artificielles de certaines espèces de chauve-souris, au détriment de leurs proies, les papillons de nuit notamment.

Le Pétrel de Barau et le Pétrel noir de Bourbon sont des oiseaux marins endémiques de l'île de La Réunion. Respectivement, en danger d'extinction et en danger critique d'extinction, ils sont directement affectés par les éclairages puissants tournés vers le ciel.

Lorsque les jeunes pétrels prennent leur envol depuis les sommets de l'île, le reflet de la lune sur l'océan leur indique naturellement la direction à suivre. Les lumières des villes créent, en revanche, le même effet d'attraction et provoquent alors l'échouage de nombreux pétrels. Une fois au sol, impossible de redécoller.

Les oiseaux peuvent, alors, mourir de faim ou être attaqués par d'autres animaux, comme les rats, les chats ou les chiens errants. La période massive d'échouage des pétrels de Barau se situe au mois d'avril, plus de 1000 oiseaux sont alors récupérés ! Sur l'île, deux autres espèces s'échouent également à cause des éclairages : le Puffin tropical et le Puffin du Pacifique.

- **Observation des étoiles et des paysages nocturnes**

Le terme « pollution lumineuse » a longtemps été utilisé pour désigner le halo lumineux généré par la lumière mal orientée, et donc perdue. Cette lumière diffuse est une véritable gêne pour les astronomes désireux d'observer le ciel et les étoiles. Le phénomène alimente également une vraie méconnaissance et un désintérêt pour les étoiles et les constellations, en particulier chez les nouvelles générations et en milieu urbain.

L'Observatoire astronomique des Males a mesuré l'évolution des effets de la pollution lumineuse. Désormais, il est quasi impossible d'observer les étoiles sur les 30 premiers degrés au-dessus de l'horizon. Le ciel nocturne et les paysages de la voûte céleste, sont reconnus comme un bien collectif, source d'inspiration, de questionnement et d'émerveillement.

Aujourd'hui, l'ONU envisage même de considérer le ciel étoilé comme « patrimoine commun de l'humanité ». Les « paysages nocturnes » ont également été inscrits dans la récente Loi pour la reconquête de la Biodiversité de 2016.

- ❖ **PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION AUX NUITS SANS LUMIERE**

Les Nuits sans Lumière sont organisées chaque année par le Parc national de La Réunion, en collaboration avec la Société d'études ornithologiques de La Réunion (SEOR) et avec le soutien du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'Environnement (CCEE) et de plusieurs

partenaires. Cette opération a pour objectif de sensibiliser à la pollution lumineuse, à ses effets négatifs et aux moyens de la réduire.

Dans la continuité des précédentes éditions, la CINOR a menée plusieurs actions en 2019 :

- **Des animations scolaires dans plusieurs établissements** (2 écoles dans chaque commune)
- **L’extinction de l’éclairage sur des zones d’intérêt communautaire** à partir de 20 heures jusqu’au lendemain soir (sentier littoral, Le Bocage, Bois Madame) **et sur le patrimoine de la Collectivité** (Siège de la CINOR, médiathèque intercommunale Aimé Césaire, École de Musique de Beauséjour, Cité des Arts...)
- **Un lâcher de pétrels le 26 avril 2019 à Saint Denis** avec la SEOR en présence de **200 élèves** du territoire (4 écoles de Saint Denis, 1 de Sainte Marie et 1 de Sainte Suzanne)

Le suivi effectué par la **Ville de Saint Denis** dans le cadre de cette opération a permis de montrer le réel intérêt à l’échelle de son territoire :

- **2 846 points lumineux éteints sur les voiries et les terrains sportifs (doublement par rapport à 2016)**
- **Économies d’énergie en hausse : 93 500 kWh pour les voiries et 51 750 kWh pour les sites sportifs (multiplication par 5 depuis 2014), soit une économie financière de 23 000 € en moins d’un mois**

F2-3. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE AU CŒUR DES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

❖ UN PROJET DE TELEPHERIQUE PRESERVANT LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES

Afin de protéger la biodiversité et lui redonner sa place dans le paysage quotidien de la population, la CINOR intègre de nombreuses mesures dans ses projets structurants.

Le projet **de téléphérique de Chaudron/Bois de Nèfles** prévoit notamment au titre des mesures d’Évitement – Réduction – Compensation (ERC) :



- L’adoption d’une démarche d’**éco-chantier**

- Des mesures de prévention et réduction des pollutions et nuisances
- Des barrières opaques anti-poussière ou de l'arrosage
- La **protection physique des arbres et arbustes** susceptibles d'être abimés pendant les travaux
- Un **défrichage**, uniquement **quand cela est nécessaire**, en période hivernale
- Un **éclairage de chantier conforme aux préconisations de la SEOR** ainsi qu'une **sensibilisation du personnel à l'échouage des oiseaux marins**
- La **plantation de 208 arbres endémiques** dans l'emprise du transport par câble, des parkings relais et des pôles d'échanges aux stations Campus, Bancoul et Bois de Nèfles
- Un entretien des espaces qui participe au maintien d'une végétation adaptée en zone urbaine en **limitant le développement des espèces exotiques envahissantes**



F2-4. UNE REVISION DU SCOT POUR INTEGRER LES ENJEUX CLIMATIQUES, DE PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

En matière de préservation de l'environnement, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CINOR, approuvé pour la période 2013 à 2023, configure, dans une perspective de développement durable, une stratégie globale d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il fixe une orientation majeure de lutte contre l'étalement urbain par une intensification de la densification urbaine. Cet axe représente un atout important pour protéger les espaces naturels et les sites remarquables du territoire.

Au 2^{ème} semestre 2019, au terme de 6 années d'application, une évaluation du SCOT a été menée afin de porter une appréciation sur la pertinence et l'efficacité des objectifs et orientations de ce document de programmation.

Les lois Grenelles, la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), la LME (loi de modernisation de l'économie), la LMA (loi de modernisation de l'agriculture), la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) ont été adoptées depuis l'élaboration et l'approbation du SCOT. Avec ces nouveaux documents, l'outil SCOT est renforcé, les questions du climat, de la préservation de l'environnement, et de la maîtrise de la consommation d'espace sont mises au premier plan.

Dans le cadre des rencontres et ateliers d'évaluation conduits en 2019, il a été constaté que :

- **Le territoire de la CINOR détient un patrimoine naturel riche**
La compilation des enjeux régionaux identifiés au SAR, des secteurs protégés au titre des ZNIEFF, des espaces du Conservatoire du Littoral, les espaces naturels sensibles (ENS) et les

espaces soumis au régime forestier ont permis d'aboutir à la cartographie de la Trame Verte et Bleue du territoire (réservoirs de biodiversités, milieux relais et corridors écologiques). Cette cartographie sert de document cadre pour une déclinaison au sein des PLU.

L'analyse des espaces naturels exceptionnels de forte protection (espaces naturels remarquables du littoral, Cœur du Parc National de la Réunion, principaux corridors écologiques des ravines, Espaces Naturels Sensibles, ZNIEFF de type I), permet de constater que les PLU ont traduit réglementairement ces espaces et n'ont donc pas été artificialisés depuis l'approbation du SCOT.

Les espaces complémentaires favorables à la fonctionnalité écologique du territoire (ZNIEFF de type II, corridors écologiques secondaires du SCOT, espaces agricoles et forestiers...) ont globalement été traduits au sein des PLU via des zones Agricoles et Naturelles (A et N) permettant ainsi de protéger leurs fonctionnalités.

○ **Une baisse de la consommation d'espace**

La consommation d'espace annuel identifiée sur le territoire depuis l'approbation du SCOT a permis de diviser par trois le rythme par rapport à ce qui était constaté en 2013.

Ce sont 190 hectares qui ont été nouvellement artificialisés entre 2011 et 2018, soit environ 27 ha par an. Pour rappel, entre 1997 et 2008, l'artificialisation des sols identifiée sur le territoire correspondait à 807 ha soit environ 73 ha par an.

Pour répondre à ce phénomène difficilement supportable sur le moyen / long terme, le SCOT de la CINOR a ciblé sur une artificialisation des sols de l'ordre de 27 ha par an sur la période 2013 à 2030. Ainsi, le projet porté par les élus pour réduire la consommation d'espace a porté ses fruits puisque depuis l'approbation du SCOT ce dernier a permis de diviser par trois la consommation d'espace.

Toutefois, il ne faut pas omettre que les 27 ha consommés en moyenne par an depuis l'approbation du SCOT ne sont pas corrélés avec les densifications inscrites dans ce document.

○ **Les coupures d'urbanisation, nécessaires à la préservation des paysages, n'ont pas été totalement respectées**

La préservation des paysages est un enjeu majeur du SCOT par l'extrême sensibilité paysagère du couvert arboré des Hauts, des pentes où se mêlent ville et ravines naturelles, des grandes étendues cannières des Bas, des diverses séquences du littoral.

Les documents d'urbanismes locaux doivent ainsi prendre des mesures nécessaires à la préservation des principales caractéristiques paysagères identifiées pour chaque unité paysagère du territoire, afin d'en pérenniser la diversité des identités paysagères, à savoir :

- La façade littorale
- Les Piémonts et Hauts Habités
- Les Planèzes occupées par la canne et les écarts ruraux
- Les espaces naturels préservés des Hauts
- Le Quartier de la Montagne perché à l'Ouest

Afin de préserver la lisibilité des paysages, le SCOT demande la préservation des coupures d'urbanisation et les fenêtres paysagères, identifiées par le SAR et complétées par le SCOT.

Le SAR a identifié 4 coupures d'urbanisation, à savoir :

- Le Verger, incluant l'ancien espace remarquable de Bois-Madame
- Le domaine des Haziers
- Le site de la Marine
- Les terres agricoles de Bois Rouge

Ainsi, le SCOT demande aux communes dans un objectif d'ouvertures visuelles de conserver et d'aménager les sites offrants de beaux panoramas. Aux abords et sur les lignes de crêtes structurant le paysage, les documents d'urbanisme devront limiter les constructions et/ou présenter des restrictions réglementaires particulières relatives aux hauteurs des bâtiments localisés dans ces secteurs.

La majorité des coupures d'urbanisation et coupures vertes du territoire ont été maintenues dans la traduction du SCOT au sein des documents d'urbanismes locaux.

Toutefois, **2 coupures vertes** identifiées par le SCOT **sont aujourd'hui fortement fragilisées voire non fonctionnelle** du fait de leur urbanisation en quasi-globalité. Les opérations d'aménagement auraient été visiblement acceptées / débutées avant l'approbation du SCOT, ce qui expliquerait cette urbanisation au sein des coupures d'urbanisation.

Le **travail d'identification des continuités écologiques** du SCOT n'a pas été réalisé de manière optimale (prémices des notions de Trames Vertes et Bleues en 2013), et demanderait à être affiné afin d'avoir une vraie identification des continuités écologiques et des différents points de ruptures existants sur le territoire afin de permettre une bonne fonctionnalité des espaces dans un objectif de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Par ailleurs, les notions quant à la trame noire (relative aux espèces nocturnes) ne sont pas mentionnées dans le SCOT alors que cela constitue un enjeu fort dans la préservation de la biodiversité.

Aux termes des rencontres et ateliers d'évaluation, la Collectivité a approuvé le 17 décembre 2019 l'engagement de la révision complète de son SCOT afin notamment de :

- Poursuivre les efforts en matière d'économie du foncier
- Répondre à l'évolution démographique dans les domaines du logement, des déplacements, de l'emploi et des services
- Définir un équilibre entre protection de l'environnement, des paysages, de l'agriculture et du développement du territoire
- Inscire la question des mobilités au cœur du projet d'aménagement
- Prendre en considération la trame verte et bleue et les risques d'inondation comme supports des projets de qualité pour le territoire
- Intégrer les enjeux de production et d'économie d'énergie dans les choix de développement et d'aménagement du territoire et développer une stratégie d'anticipation vis-à-vis du changement climatique et de la réduction de la vulnérabilité du territoire

F2-5. GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

❖ UNE QUALITE DE L'EAU QUI FLUCTUE

Le territoire de la CINOR repose sur 3 masses d'eau souterraines qui constituent une grande réserve d'eau douce et sont principalement convoitées pour l'alimentation en eau potable :

- FR_LO_001 : Aquifère Saint Denis
- FR_LO_002 : Aquifère Sainte Marie / Sainte Suzanne
- FR_LO_003 : Aquifère Saint André / Bras Panon / Salazie

En 2010, l'état qualitatif est qualifié de normal à excédentaires suivant les masses d'eau.

Sur la période 2016 – 2017, l'état qualitatif des masses d'eau souterraines fait état d'un état déficitaire. Les niveaux moyens de Saint Denis sont inférieurs de – 171 % et ceux de Sainte Marie / Sainte Suzanne de – 62 % sur la saison des pluies 2016-2017 par rapport à la normale.

Toutefois, l'analyse entre 2017 et 2018, fait état de niveaux d'eaux excédentaires à fortement excédentaires.

Ces variations importantes s'expliquent par le passage de dépressions tropicales sur le territoire s'accompagnant ainsi d'une augmentation forte à très forte du niveau des masses d'eau.

L'état biologique global des cours d'eau sur le territoire de la CINOR est qualifié de moyen à médiocre en 2017, suite à l'analyse des indices biologiques suivants : les poissons, les macros invertébrés benthiques et les diatomées.

En 2016, la qualité physico-chimique des cours d'eau est jugée bonne voire très bonne selon les stations de mesure. Néanmoins, sur la rivière Sainte Suzanne aux Cascades et à la rivière Saint-Jean à Quartier Français, les teneurs en oxygènes sont faibles.

S'agissant de **l'eau potable**, pour lequel **34 captages** sont mis en place sur le territoire, le risque sanitaire de l'eau distribuée sur le territoire est considéré comme étant un risque potentiel voire avéré en 2017, notamment sur la commune de Sainte-Marie.

En 2015, les niveaux de nitrates sont proches du seuil limite pour une consommation humaine (50 mg/l). Par ailleurs, la présence de pesticides dans les ressources en eau a été détectée en 2015 pour certaines ressources dont une avec le dépassement de la norme UE (eau superficielle).

• Saint Denis :

Bien que le nombre d'habitants desservi augmente sur la période 2011 – 2017, pour atteindre 146 100 habitants desservis sur Saint Denis, les volumes prélevés en 2017 baissent de 7.3 % par rapport à 2016 (20 450 300 m³ en 2017).

Les volumes consommés sur Saint Denis sont à environ 14 128 000 m³, ce qui reste stable depuis 2011.

Le **rendement du réseau de distribution** s'élève en 2017 à **68,4 %** soit en nette amélioration depuis 2010 où le rendement du réseau était de 55 %. A relever par ailleurs

que les pertes en domaine privé restent un enjeu important puisque les volumes perdus ne cessent d'augmenter depuis 2011 (823 440 litres en 2013 à 1 405 609 litres en 2017).

- **Sainte Marie :**

Sur Sainte Marie, le nombre d'habitants desservis au 31/12/2017 s'élève à 32 605 soit 13 477 abonnés (+3.4 % par rapport à 2016).

Les volumes prélevés en 2017 s'élèvent à 6 361 350 m³ (soit + 10 % par rapport à 2016).

Les **rendements** des réseaux s'élèvent en 2018 à **55,5 %** soit un rendement mitigé et en baisse depuis 2015 où le rendement était de 58,7 % contre 55,5 % en 2010.

- **Sainte Suzanne :**

Sur Sainte Suzanne, le nombre d'habitants desservis en 2017 est de 22 620, ce qui reste relativement stable depuis 2010.

Le **rendement** du réseau est relativement bon puisqu'il s'élève à **73,1 %** en 2017, rendement en augmentation par rapport à 2010 où ce taux était de 65.8 %.

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence de gestion de l'eau potable et des eaux pluviales urbaines est transférée des communes à la CINOR.

❖ **LE CONTRAT DE PROGRÈS 2020 – 2024 ET LES PRINCIPAUX CHANTIERS DE 2020**

Les contrats de progrès ambitionnent de définir les objectifs et moyens dédiés à l'amélioration des performances techniques et financières des services d'eau et d'assainissement des collectivités territoriales, avec pour priorité une responsabilité des collectivités autour de la gestion du service aux usagers.

Le contrat de progrès se décline en 4 axes principaux :

- Améliorer la performance technique des services d'eau et d'assainissement
- Pérenniser la situation financière des services
- Améliorer la relation avec les abonnés
- Mettre en place une gouvernance et une organisation des services communautaires efficiente

Les principaux chantiers 2020 visent à :

- Poursuivre l'instauration des périmètres de protection des captages et forages
- Sécuriser la distribution de l'eau potable par le renforcement des réservoirs
- Réhabiliter ou créer les infrastructures de traitement d'eau (modernisation et mise à niveau des installations : réhabilitation station de Bois de Nèfles, restructuration réseaux forage Ango, optimisation des UTEP Beaumont et Bras Mussard)
- Mettre en œuvre un schéma directeur intercommunal
- Lancer les études relatives aux modes de gestion des services publics d'eau potable pour les contrats de Ste Marie et St Denis arrivant à terme respectivement en 2021 et 2022

F2-6. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

❖ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Sur le territoire de la CINOR, deux stations d'épuration sont existantes :

- Grand Prado à Sainte Marie qui traite les eaux usées de Saint Denis et de Sainte Marie
- Trois Frères à Sainte Suzanne traitant les eaux usées de Sainte Suzanne

En 2017, ces deux stations font état d'une conformité en équipement et en performance.

Le nombre d'équivalent habitant global s'élève à 218 600 EH pour la STEP du Grand Prado et 31 683 EH pour celle des Trois Frères.

En 2017, **177 856 habitants sont desservis par le réseau de collecte des eaux usées.**

Le volume d'eau traitée représente près de 8 600 000 m³ / an par les deux STEP.

L'extension du réseau d'assainissement collectif continue chaque année son déploiement sur chacune des communes du territoire. En **2018**, ce sont **45 opérations** d'extensions, de réhabilitation et d'optimisation qui ont été lancés par la Collectivité.



La station d'épuration du Grand Prado, construite en 2010 dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 20 ans entre RUNEO et la CINOR, a été inaugurée en 2013. Elle est aujourd'hui la plus grande station d'épuration d'Outre-mer.

Sur cette station, la gestion de l'eau est basée sur :

- La réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation
- Le traitement des eaux de ruissellement par phytoremédiation : un jardin paysager pour une gestion écologique de l'eau pluviale
 - Favoriser la perméabilité des sols et des jardins comme l'éponge des forêts
 - Limiter les surfaces grises
 - Organiser la récolte des eaux de surface

Ainsi, les eaux seront réutilisées à un usage interne avec par exemple le lavage des équipements, entraînant ainsi une diminution de 50 % des besoins en eau potable.

En plus de limiter au maximum toutes nuisances, cette station d'épuration tente chaque jour de réduire son empreinte carbone avec :

- Le choix de process et d'équipements à faible consommation en énergie : moteurs, éclairages...
- La production de réactifs sur place (en remplacement de produits importés)
- La réduction du volume des boues par digestion et séchages thermique
- L'épandage agricole des boues (en remplacement d'engrais chimique importés)

La dévolution des boues produites par la station a été anticipée : un partenariat exclusif avec le monde de la canne, du sucre et des organismes agro-scientifiques de l'île assure la pérennité de la valorisation agricole des boues sur la totalité de la période d'exploitation et pour l'ensemble des boues produites par la station.

Participent notamment à ce partenariat la chambre d'agriculture de la Réunion, la Société Industrielle des Engrais de la Réunion, le Syndicat de fabricants de Sucre de la Réunion ainsi que des organismes scientifiques qui prendront en charge le suivi de l'impact de l'utilisation des boues sur l'environnement et sur la qualité de la production sucrière.

❖ **LA PRESERVATION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, la CINOR agit également via la commande publique pour préserver les milieux et les ressources à travers des clauses d'exécution mais également des critères de jugement des offres spécifiques.

Une formalisation des procédures internes a permis de mettre une montée en puissance de cette démarche durant l'année 2019 permettant d'inscrire des critères de jugement et d'exécution en matière de développement durable dans environ 50 marchés publics sur 2019.

Sur la cinquantaine de marché soumis à propositions pour des critères de développement durable en 2019, 32 % des marchés susmentionnés intègrent des critères de jugement relatifs à la gestion durable de la ressource en eau, 9 % à des alternatives à l'usage des produits phytosanitaires et 75 % à la gestion des déchets (prévention, collecte, traitement, valorisation).

S'agissant des critères d'exécution, **86 % des marchés** intègrent des **critères liés à l'exemplarité environnementale et la gestion des déchets**. Il s'agit notamment de :

- Réalisation de bilans exhaustifs de la gestion des déchets
- Mise en place d'une démarche d'éco-chantier
- Réalisation de bilan environnemental
- La réduction de l'engazonnement au profit de plantations endémiques et indigènes
- La construction avec des matériaux bio-sourcés et/ou à faible impact écologique
- L'utilisation de produits avec Écolabel (produits d'entretien, peintures...)
- La sensibilisation
- L'utilisation de paillage organique issu du territoire ou de mulch végétal
- L'entretien sans pesticide
- L'utilisation de produits écoresponsable (bombe de craie naturelle pour les détections de réseau)

- L'usage de matériaux recyclés et bio-sourcés
- La préservation de la ressource

Les projets concernés par cette démarche sont nombreux en 2019 (modernisation du centre de transit de la Jamaïque, création d'une recyclerie à Bagatelle, réalisation du projet du CUBE, aménagement du Port de Sainte Marie, réalisation des lignes de téléphérique, réalisation de VRD...).

F2-7. UNE POLITIQUE DE GESTION DES DECHETS TOURNEE VERS LA REDUCTION A LA SOURCE ET LA VALORISATION LOCALE

❖ UNE PRODUCTION D'ORDURES MENAGERE TOUJOURS EN BAISSÉ

Depuis 5 ans, la production de déchets sur le territoire de la CINOR a tendance à se réduire d'environ 4 % par an pour atteindre 283 kg/hab./an d'ordures ménagères en 2017 et 274 kg/hab./an en 2018.

S'agissant de la collecte sélective, le ratio reste stable et passe de 31,78 kg/hab./an en 2017 et de 31,97 kg/hab./an en 2018.

❖ L'OBJECTIF 2020 DE REDUCTION DE LOI DE TRANSITION ENERGETIQUE ATTEINT

L'objectif fixé par la Loi de transition écologique (LTE), de réduire de 10% les tonnages collectés par habitant, entre 2010 et 2020 est d'ores et déjà atteint (- 11% entre 2010 et 2017). Cette évolution favorable s'accompagne d'une augmentation de la part valorisée (30%) tout en conservant notre évolution à la baisse des tonnages enfouis (-2,33%).

❖ UNE AMELIORATION DU GESTE DE TRI

L'évolution favorable du tonnage de déchets collectés s'accompagne d'une augmentation du ratio de déchets valorisés par habitant qui passe de 169,22 kg/hab./an à 193 kg/hab./an.

Entre 2017 et 2018, la **quantité de déchets enfouis diminue** également passant de **460,65 kg/hab./an à 443,32 kg/hab./an**.

❖ LA COLLECTE SEPARATIVE DES BIODECHETS

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a introduit pour tous les producteurs, ménagers et professionnels, une obligation de généraliser le tri à la source des biodéchets. Chaque citoyen aura ainsi à sa disposition une solution lui permettant de valoriser ses biodéchets.

Sur la CINOR, le projet de collecte séparée des biodéchets s'effectuera en mixte porte à porte et apport volontaire selon les typologies d'habitat et desservira la totalité des ménages de la **commune de Saint-Denis dans un premier temps** (30 000 bacs 120L avec cuve réductrice de 40L en habitat



individuel et 3 000 bornes collectives de 2 m³ pour habitat collectif) pour un total de **150 000 habitants desservis**.

Chaque foyer sera équipé d'un bioseau de 10L et un rouleau de 105 sachets plastiques compostables. Les professionnels assujettis à la Redevance Spéciale (850 contrats) seront également desservis (bac 240L avec opercule de fermeture). L'instauration de cette collecte s'effectuera en même temps que la collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 2 fois par semaine avec un camion bi-compartmenté pour bacs individuels et camion/circuit dédié pour les bornes.

Les biodéchets seront transférés sur une plateforme de transit dédiée aux biodéchets qui sera réalisée en 2020 sur le quai de transit des OMR de La Jamaïque. Ils seront ensuite massifiés dans des caissons étanches et couverts pour prise en charge par le SYDNE et valorisés sur la plateforme de co-compostage végétaux + biodéchets intégrée au projet de centre multifilières INOVEST (site Bel Air Sainte-Suzanne, livraison prévue Juin 2020).

En cas de bilan probant, la collecte séparative des biodéchets a vocation à être déployée sur l'ensemble du territoire de la CINOR dès 2025.

❖ **DES ACTIONS INNOVANTES DEPLOYEES DANS LE CADRE DES NOUVEAUX MARCHES DE COLLECTE**

Dans le cadre du renouvellement des marchés de collecte des déchets sur le territoire, plusieurs innovations ont été intégrées :

- La collecte séparative des biodéchets
- Le recours à un véhicule électrique et robotisé
- La mise en œuvre progressive de la fiscalité incitative avec un test de déploiement sur la commune de Saint Denis

❖ **UN RESEAU DE 11 DECHETTERIES SUR LE TERRITOIRE**

La CINOR compte à ce jour 11 déchetteries opérationnelles sur son territoire. Des études sont en cours pour la création d'une nouvelle déchetterie à Sainte Denis, pour des travaux prévus en 2020, ainsi que des prospections foncières pour une nouvelle déchetterie sur Sainte Marie.

Sur 2018, **l'apport volontaire en déchetterie est en nette progression** passant de 25 214 t en 2017 à 28 659,42 t en 2018, soit + 13, 66 %.

L'ensemble des déchetteries sera doté de nouveaux outils en 2020, afin de moderniser nos équipements, fiabiliser les données et ainsi diminuer le coût de gestion de ces équipements :

- Déploiement du logiciel informatique pour la gestion des entrées des déchetteries : cartes à puce pour les artisans et tablettes pour les agents de site (55 000 € HT)
- Création d'un espace dédié au réemploi dans les déchetteries. Une formation « agent valoriste » sera mise en place pour les agents des déchetteries dont les sites seront équipés de cette espace (30 000 € HT).

❖ **UN RESEAU DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR UNE COLLECTE DE PROXIMITE**

En 2017, 100 bornes enterrées ont été mise en place pour un tonnage collecté total de 495 t.

Afin de permettre à la population un tri plus efficace mais aussi dans l'optique d'améliorer la performance du tri, la CINOR met à disposition un réseau important de bornes d'apport volontaire sur son territoire pour la collecte du verre et du papier.

En 2018, on comptait :

- 494 BAV Verre pour 2 501 t collectés (510 BAV en 2017 pour un tonnage collecté de 2 519 t)
- 84 BAV Papier pour 44,82 t collectés (80 BAV en 2017)

❖ **LE REEMPLOI, LA REPARATION ET LA VALORISATION VIA DES RESSOURCERIES**

Fin 2015, la ressourcerie de Coco Robert à Sainte Marie a été mise en service. Ce bâtiment de 3 000 m² héberge plusieurs ateliers de transformation et de réparation portés sous la forme d'ateliers – chantiers d'insertion ACI. 2 740 collectes ont été réalisées sur 2019 pour un tonnage collecté de 321 tonnes dont 245 tonnes ont pu être recyclé, soit 76 %

Souhaitant développer cette voie de recyclage en permettant de donner une seconde vie aux déchets, des études sont en cours pour la création d'une nouvelle recyclerie sur le secteur de Bagatelle à Sainte Suzanne. Le PRO DCE a été réalisé en 2019 et le permis de construire devrait être déposé début 2020.

❖ **VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYDNE**

Le SYDNE (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est) assure la compétence valorisation et traitement des déchets pour le bassin Nord – Est depuis mai 2015.

Elle porte un projet majeur sur la réalisation d'un Centre de Gestion Multifilaires des Déchets (CGMD) dont la livraison est prévue pour 2020.

Le défi est de taille pour le SYDNE puisqu'à terme plus de 230 000 t/an de déchets ménagers seront à traiter.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée dans ce cadre en 2014 pour la conception – réalisation – exploitation du CGMD.

En 2017, un marché avec la société INOVEST (Groupe SUEZ) a été passé afin de procéder au traitement de ses déchets par un tri puis production d'un combustible solide de récupération, de matières premières secondaires valorisables et d'un compost.

❖ **VERS UNE FISCALITE INCITATIVE DES DECHETS (TEOMI)**

La CINOR a fait le choix d'aller vers une fiscalité incitative des déchets (TEOMI) à horizon 2022. Ainsi depuis 2018 et le nouveau marché de fourniture de bacs poubelles, les administrés du territoire sont dotés de bacs gris pucés. Une mission d'accompagnement à la mise en œuvre de la fiscalité incitative pour tout le territoire de la CINOR débutera en 2020, pour une durée prévisionnelle de 3 ans.

Une réflexion sur le calcul de la Redevance Spéciale d'Élimination (RSE) est par ailleurs à mener pour inclure une part incitative en faveur du tri sélectif (pour le bac jaune et le verre).

F2-8. EDUCATION, SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET APPLICATION DE LA REGLEMENTATION

❖ DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION ENVERS LES USAGERS DU TERRITOIRE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour une meilleure qualité du service rendu en matière de déchets, et ainsi assurer la préservation de l'environnement, la CINOR doit être présente au quotidien sur le terrain au contact de la population.

Avec ses **équipes de médiation**, la CINOR communique et sensibilise ainsi sur la **prévention et le tri des déchets, l'eau et l'assainissement** avec les équipes de la direction de l'environnement. Les messages éco-citoyens véhiculés par les équipes en faveur du tri vise à éviter de produire davantage de déchets, trier mieux allant ainsi dans le sens de la préservation des ressources.

Il est toutefois à relever que **l'effectif des médiateurs a fortement été réduit en 2018** en raison de la fin des contrats aidés.

Ainsi, pour néanmoins être toujours présent auprès de la population et communiquer davantage, notamment sur les **thématiques de la lutte contre le changement climatique** dans le cadre de la mise en œuvre du **PCAET** de la collectivité, **plusieurs partenariats ont été conclus courant 2019** avec des structures extérieures pour des interventions auprès des publics scolaires du territoire sur les thématiques de la **gestion de l'eau, l'énergie, la qualité de l'air**.

❖ LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES : MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE ENVIRONNEMENT

Face à la persistance des dépôts sauvages sur son territoire, la CINOR, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir de police en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, a souhaité constituer une brigade de police de l'environnement, composée de 7 agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

La lutte contre les dépôts sauvages passe en effet, à la fois par de la sensibilisation sur le règlement de collecte, qui définit la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CINOR, et par de la répression en verbalisant les contrevenants au règlement de collecte.

Cette brigade de police de l'environnement a pour mission de faire respecter le règlement de collecte de la CINOR et de sanctionner ses manquements,

conformément au Code de l'Environnement. Les agents affectés à cette brigade ont tous reçu, au préalable, l'agrément du Procureur de la



République auprès du Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis pour obtenir leur assermentation auprès du tribunal de police.

Au terme d'une année de formation, en 2018, au cours de laquelle, ces 7 agents de la brigade ont été sélectionnés en interne et formés par la CNFPT au métier d'ASVP avec des fondamentaux sur le droit civil et le code de l'environnement, la brigade a été mise en place de façon opérationnelle en 2019.

Pour l'année 2018, 4 145 dossiers (+ 12 % par rapport à 2017) d'atteintes à l'environnement ont été traités sur le territoire de la CINOR, par les polices municipales des trois communes-membres et ont données lieu à 126 verbalisations, dont seulement 4 procès-verbaux, concernent les dépôts sauvages.

Il est essentiel pour la CINOR de se doter de tous les moyens pour faire respecter la gestion rigoureuse des déchets sur son territoire. La Collectivité complète ainsi son outillage pédagogique, en sus de ses actions de sensibilisation avec ses 15 médiateurs, avec la sanction systématique des pollueurs.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, il a été recensé 376 interventions sur des dépôts sauvages qui ont donné lieu à 103 dépôts nettoyés par leurs auteurs et à 25 procès-verbaux.

F2-9. PISTES D'AMELIORATION DE L'ECO-EXEMPLARITE

❖ UNE CONSOMMATION DE PAPIER TOUJOURS TROP IMPORTANTE EN INTERNE

Le fonctionnement de la Collectivité et, en particulier de ses organes délibératifs que sont le Bureau et le Conseil Communautaire, reste très consommateur de papier.

Alors qu'une diminution de la part de papier était notée en 2018, par rapport à 2017, il est à noter une **nette augmentation des impressions en 2019** :

- 15 000 feuilles utilisées pour les Bureaux Communautaires (12 000 en 2018) alors même que le BC ne s'est réuni que 6 fois en 2019 contre 8 en 2018
- 37 500 feuilles utilisées pour les Conseils Communautaires (24 000 en 2018) alors même que le CC ne s'est réuni que 5 fois en 2019 contre 7 en 2018

❖ UN ARCHIVAGE TOUJOURS PAS DEMATERIALISE

A ce jour, la Collectivité n'a **toujours pas mis en place la dématérialisation des archivages pour les documents des services**. Seul un archivage dématérialisé est effectué pour les Bureaux et Conseils Communautaires.

La Direction des Instances Délibérante ne dispose par ailleurs plus d'archiviste depuis mai 2019.

FINALITE 3 – EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Principales thématiques concernées : Logement, eau potable, santé, environnement sain, éducation et formation, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, parité et égalité professionnelle, culture, sports et loisirs, démocratie participative...

Principales compétences concernées : Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, équipements culturels et sportifs, enfance et jeunesse, soutien aux événements sportifs et culturels

CONTEXTE

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et aux considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ».

Il s'agit également d'un principe républicain – énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins ; ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques culturelles. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ». Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis sa définition, sa capacité à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative et contributive (débat publics, groupes de travail multi acteurs, conseils de développement, forums...).

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles

qui vivent ailleurs. Ainsi, développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale ont-ils partie liée.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

- **PLH :**
 - Garantie d'emprunt pour **12 opérations** de LLS/PLP (8 en construction et 4 réhabilitations) en 2018, soit un total de **490 logements** pour un montant de **43 M€**
 - Total de **garanties d'emprunt** dans le cadre du PLH : **177 M€ pour 2 064 logements**

- **Culture**
 - **2 bibliothèques et 1 médiathèque intercommunales**
 - **13 309 inscrits** en 2018 (+16,06 % par rapport à 2016)
 - **256 635 prêts** de documents en 2018 (248 440 en 2017)
 - **Cité des Arts** (chiffres 2018)
 - **112 évènementiels organisés**
 - **1 256 artistes hébergés pour 116 projets artistiques**
 - **77 actions de médiations culturelles** organisées, dont **60** à destination des **scolaires** en 2018
 - **370 élèves** accueillis en 2018 à **l'École de musique de Beauséjour**

- **Tourisme**
 - **Budget alloué : 480 000 €** (subvention OTI 2019)
 - **31 340 visites** de l'OTI en 2018
 - **1 400 participants** aux actions de l'OTI

- **Sport**
 - **12 362 pratiquants** accueillis au **SEVI** en 2018 (12 103 en 2017)
 - **Fermeture du SEVI pendant 95 jours** en 2018
 - **Fréquentation d'AQUANOR stable** entre 2017 et 2018

- **Développement économique**
 - **3 ZA (TECHNOR, Commune Bègue et Triangle) et une en projet (La Marine)**
 - **Près de 190 entreprises** installées sur les ZA de la CINOR
 - **104 AOT en 2019** dont **22 payantes** pour des petites activités économiques

- 132 ha de Zone d'Intérêt Communautaire
- **Les agents de la Collectivité**
 - 391 agents à la CINOR
 - 449 formations réalisées pour 150 agents bénéficiaires
 - 13 accidents du travail déclarés en 2019 (10 en 2018)
 - 269 visites de médecine préventive en 2019 (296 en 2018)
 - 56 598 titres restaurants distribués en 2019, 1 139 titres CESU
 - 246 participations à la mutuelle labellisée en 2019 (234 en 2018)

ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 3 ?

F3-1. UN PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR UN EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE

- ❖ Notifié fin 2016, les travaux d'élaboration du 3ème PLH de la CINOR ont débuté en 2017 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2018 sur la base d'un nouveau découpage du territoire en 19 quartiers (au lieu de 26 dans le 2ème PLH) à la demande et en concertation avec les communes et les services de l'État. Le Conseil Communautaire de la CINOR a arrêté le PLH en septembre 2018.

Pour la 1^{ère} fois à l'échelle de l'intercommunalité, une réunion de programmation pluri annuelle de logements sociaux (PPA) a été organisée fin 2018, permettant ainsi de renforcer la cohésion et les exigences du bloc État / EPCI / Communes face aux opérateurs.

Depuis l'entrée en vigueur du cadre d'intervention financier de la CINOR au 1er janvier 2010, le bilan des aides accordées par la CINOR s'élève à 5,5 M€ engagés et à 1 911 logements aidés, dont pour 2018 un montant de 57 820 €.

En 2018, 12 opérations de LLS/PLP (8 en construction et 4 en réhabilitation) représentant en somme 490 logements ont fait l'objet de garanties d'emprunts de la CINOR, soit un montant de 43 M€. Au total, plus de 2 064 logements ont fait l'objet de garanties d'emprunts pour un montant de 177 M€.

F3-2. L'ACCES A UNE OFFRE CULTURELLE DE QUALITE

- ❖ **DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE**

Pour permettre à tous d'accéder à une offre de lecture publique de qualité, la CINOR dispose sur son territoire d'une **médiathèque** (Médiathèque Intercommunale Aimé Césaire à Sainte

Suzanne) et de **2 bibliothèques** intercommunales (Bibliothèques Alain Lorraine et Alain Peters à Saint Denis) dont la gestion se fait **en régie**.

Le **nombre d'inscriptions affiche une hausse** entre 2014 et 2015 (soit + 3,54 %) sur l'ensemble des structures. En 2016, le nombre d'inscrits était de 5 247. Avec la mise en place de la **gratuité dans les établissements depuis mars 2017**, l'impact a été considérable puisqu'en 2017, le nombre d'inscrits se porte à 11 467, soit + **118,73 %**. L'année **2018** marque à nouveau une forte progression des inscrits avec un total de **13 309 personnes**, soit **+16,06 %** par rapport à 2017.

Le nombre de documents accessibles se développe également avec un total de **174 486 documents disponibles en 2018**, soit une offre en très forte progression par rapport à 2017 qui était de 136 269 documents (+ 28,04 %).



L'attractivité des équipements culturels est grandissante. En effet, le **nombre de prêts est également en hausse** entre 2017 et 2018, avec **256 635 prêts en 2018** contre 248 440 en 2017.

Différents partenariats avec des institutions et organismes, tels que l'hôpital des enfants, Saint Denis Enfance, Science Réunion ont été reconduits en 2018.

Afin de développer davantage son offre de lecture publique à destination de la population, la CINOR a engagé en 2019 les études pour la **réalisation d'une nouvelle bibliothèque intercommunale au Chaudron** à Saint Denis. La validation de l'APD est prévue pour 2020 et le démarrage des travaux pour 2021. Une attention particulière sera apportée sur la qualité environnementale du projet et l'intégration des enjeux de développement durable.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation de la médiathèque de Saint Denis se sont terminés et ont pu permettre la réouverture de cet équipement communal au public courant 2019.

❖ **LA CITE DES ARTS, UN EQUIPEMENT CULTUREL PLURIDISCIPLINAIRE**

Ouverte en 2016, la Cité des Arts est un **équipement pluridisciplinaire**, d'une surface de 15 ha, accueillant tous les **arts vivants** (musique, danse, théâtre), **arts plastiques et visuels** (peinture, sculpture, vidéo) et **littérature** (écriture, lecture).

Elle a vocation à rayonner sur le bassin Nord regroupant un quart de la population réunionnaise, sur toute la



Réunion mais aussi à l'échelle nationale et internationale, dans un souci de **désenclavement culturel** de notre région.

En 2017, 132 opérations culturelles, et plus de 1 500 artistes ont été hébergés pour 168 projets. Sur **2018**, la **tendance est baissière** avec 112 évènements organisés (musique, spectacle vivant, arts visuels), 1 256 artistes hébergés pour 116 projets artistiques.

Le public scolaire figure parmi les priorités puisque sur les **77 actions de médiations culturelles** organisées par la Cité des Arts, **60 ont été à la destination des publics scolaires en 2018**.

Dans le cadre de la préparation du futur cadre contractuel et financier entre la CINOR et la SPL se fera en 2020 pour une nouvelle période d'exploitation à compter de juillet 2021, une attention devra être portée sur le pilier de l'épanouissement humain et de la cohésion sociale et intergénérationnelle.

❖ **L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE BEAUSEJOUR**

Inaugurée en juin 2013, l'école de musique intercommunale de Beauséjour propose aux habitants une offre d'enseignements musicaux sur différents instruments : violon, alto, guitare, piano, clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette, violoncelle, clavier, chant, batterie, basse.

L'intérêt de la population pour ces enseignements artistiques est important puisque l'école accueillait 370 élèves au total en 2018 (404 en 2017). La diminution de l'effectif entre 2017 et 2018 a été rendue obligatoire pour rester dans les volumes horaires des enseignants et la capacité d'occupation maximale des cours.

La répartition géographique des élèves est la suivante pour l'année 2018/2019 :

- Saint Denis : 100
- Sainte Marie : 228
- Sainte Suzanne : 40
- Autre : 2

Conformément aux orientations du projet pédagogique, des actions culturelles et artistiques ont été mises en place tout au long de l'année. Les auditions ont permis aux élèves d'expérimenter la scène au sein de l'école et à l'extérieur avec des auditions décentralisées. De nombreux musiciens et artistes sont venus partager leur expérience et proposer aux élèves des conférences, master classes et stages.

❖ **PROJET D'ESPACE ECONOMIQUE DEDIE A LA CULTURE / PROJET DE TECHNOPOLE DE L'IMAGE A QUARTIER FRANÇAIS**

La CINOR ambitionne de transformer la parcelle de l'ancienne usine sucrière de Quartier Français en espace de vie, d'échanges et d'innovations sociales et culturelles. Le futur centre sur 3 000 m² devra notamment accorder une grande importance à la mémoire patrimoniale, culturelle, touristique et artistique. Le parvis extérieur offrira 7 000 m² en espace de vie et de parking.

Pour mémoire, l'étude de faisabilité remise en avril 2019 par le groupement Appolonia a établi trois scénarii de développement du site :

- Scénario 1 : Le Gard'a li : avec son espace culturel de diffusion, il s'agit de promouvoir et de faire vivre l'art classique (danse, théâtre, arts plastiques, cinéma, littérature),
- Scénario 2 : L'Essaye a li : avec un espace culturel Art Global, l'accent serait mis sur l'art sportif et l'art culinaire, en complément de l'art classique,
- Scénario 3 : Le Fé a li : l'espace culturel de production serait centré sur le design, l'art numérique et l'art sensoriel, en plus des arts sportifs, culinaire et classique.

Le scénario 2 a été validé par la commune de Sainte-Suzanne.

Plus qu'un énième équipement public générateur de coûts de fonctionnement important, le projet s'est pensé dans un périmètre et une acception plus large de construire une destination économique culturelle qui d'une part intègre également les orientations souhaitées par la ville de Sainte-Suzanne en matière de rééquilibrage et développement de l'offre culturelle sur son territoire et d'autre part traite des enjeux et priorités de développement économique autour de la culture et de l'image, orientant donc la destination et configuration des espaces dit de Quartier Français en lien avec le projet SEVI.BOCAGE/ RIVIERE orienté aussi atour d'une dynamique culturelle.

En 2020, il s'agira d'engager les phases opérationnelles du projet (études techniques) sans oublier l'enjeu de la maîtrise foncière du site en se rapprochant du propriétaire pour négocier les modalités de mise à disposition du foncier d'assiette concerné.

F3-3. LA VALORISATION DU PATRIMOINE BATI, NATUREL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

❖ L'ACTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD

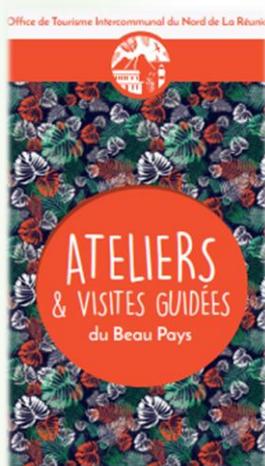
Afin de promouvoir son patrimoine bâti, naturel et paysager, la CINOR s'appuie en grande partie sur son office de tourisme intercommunal qui met en place une offre diversifiée permettant de découvrir le territoire avec des acteurs locaux. Dans ce cadre un plan guide (*en français, anglais et allemand*) a été réalisé en 2018 avec des infos pratiques, les sites à découvrir ainsi que les plans des communes de Saint Denis, Sainte Marie et de Sainte Suzanne.

Différents supports ont été réalisés pour promouvoir le territoire :

- Des ateliers bien être
- Des ateliers créatifs
- Des visites guidées
- Des journées nature (randonnées...)
- Des expositions à la Villa Carrère et au Phare de Bel Air
- Des guides patrimoniaux
- Des circuits patrimoniaux



- Des informations sur les lieux de restauration, l'hébergement...
- Un site internet de qualité (www.lebeaupays.com)



L'intérêt la découverte du territoire, via l'office de tourisme, est grandissant puisqu'en 2017 l'office enregistrait 25 247 visiteurs contre **31 340 en 2018**. Le **nombre de participants** aux actions de l'OTI est de **1 400 en 2018**.

F3-4. DEVELOPPER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Afin de promouvoir l'épanouissement humain de la population du territoire, et dans le cadre de ses compétences, la CINOR a créé 2 équipements sportifs d'envergure : AQUANOR et Le Stade en Eaux Vives.

❖ LE STADE EN EAUX VIVES (SEVI)

Ouvert en 2013 à Sainte Suzanne, le Stade en Eaux Vives Intercommunal (SEVI) participe à la promotion des activités sportives sur le territoire. Ses missions principales sont de **contribuer à l'initiation des différents publics à la pratique du rafting et du canoë kayak** et de **permettre la pratique sportive** en œuvrant avec les organisations de référence telles que le Comité Régional Réunionnais de canoë kayak et les associations de canoë kayak dont le plus grand club se trouve à Sainte Suzanne.

En **2018**, le SEVI a accueilli **12 362 pratiquants** (contre 12 103 en 2017).

Par rapport à 2017, la fréquentation du public scolaire croit (+ 4,6 %) alors que celle du grand public baisse de façon sensible (- 21,21 %) en raison de la fermeture de l'équipement pour travaux.



Sur l'année 2018, il est à relever que le SEVI est resté

fermé durant 95 jours pour diverses raisons : dépassement du seuil d'eau, crues du radier de la rivière Sainte Suzanne, travaux sur les grilles et pré-grilles, tempête Fakir, travaux de la Région sur le radier, curage du canal, remplacement du convoyeur de kayak.

Les **actions de formation** avec différents partenaires occupent **une place de plus en plus prépondérante** passant de 370 à 742. La **fréquentation par les comités d'entreprise** croit également de manière importante (+ 50 %).

La priorité en 2020 portera sur la reprise par la CINOR de l'exploitation à combiner avec des actions à mettre en œuvre à court terme (offre d'une salle de musculation, activité sur la partie rivière/méandre, création d'une ambiance de type club house au R+1 avec une offre de restauration).

De même, la réappropriation de la rivière en répondant à sa problématique environnementale et de circulation de l'eau demeure une préoccupation fondamentale à solutionner.

A moyen terme (échéance 2021), la réalisation de gradins améliorera les conditions d'accueil physique du public.

Nonobstant le positionnement affirmé sur les loisirs aquatiques et confirmé par le Projet de Territoire, la CINOR a porté fin 2019 la candidature du stade en eaux vives comme centre de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il s'agit d'une opportunité pour l'équipement d'accroître sa notoriété à l'occasion de l'accueil des délégations internationales d'athlètes qui viendraient s'entraîner dans la discipline de canoë slalom.

L'amélioration de la qualité du service offert (accueil, prestations complémentaires, réduction des pannes et délais...) sera une condition sine qua non de réussite de ce projet.

La décision devrait être connue un mois avant la tenue des Jeux de Tokyo 2020.

❖ **AQUANOR**

Site aquatique majeur du territoire Nord, AQUANOR est un équipement géré en affermage par une société privée.

La **fréquentation** de l'équipement reste **stable entre 2017 et 2018** et ne préfigure pas encore d'amélioration de la situation : environ **15 000 scolaires, 63 000 familles, 77 000 autres** (comités d'entreprises, abonnés, centres de loisirs...)

Le nombre d'animations décroît également entre 2018 et 2019, passant de 358 en 2018 à 280 uniquement en 2019.

Des ajustements sont nécessaires pour permettre à ce site de bénéficier d'une meilleure fréquentation et pouvoir ainsi assurer ses vocations sportives et de détente auprès de la population.



L'année 2020 sera consacrée à définir les nouveaux axes majeurs d'exploitation, de positionnement et de développement du centre aquatique en matière de bien-être / loisirs sportifs et d'activités « fun » à construire sur le territoire Nord. Il s'agira pour la CINOR de valider la consolidation et/ou l'évolution de la vocation du centre aquatique et de réduire de manière significative sa participation financière pour sujétion de service public dans le cadre de la future concession.

Le nouveau positionnement d'AQUANOR devra se construire en synergie avec le projet SEVI/BOCAGE/RIVIERE.

F3-5. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS INNOVANTS ET A L'INITIATIVE ENTREPRENARIALE

❖ LES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE

Afin de permettre l'installation et le développement d'entreprises sur son territoire, la CINOR dispose de plusieurs zones d'activités :

- Le parc **TECHNOR** qui présente un environnement stimulant pour développer des projets innovants :
 - 36 ha pour les activités technologiques
 - 106 structures implantées
 - 90 entreprises
 - Plus de 420 chercheurs et 19 laboratoires / organismes de recherche
 - Plus de 600 étudiants sur le Parc Technologique Universitaire (PTU)
 - 2 structures de services pour les occupants (crèches et restaurant)
 - Plus de 2 000 emplois privés sur le parc (hors Université)
 - 3 lots restant à la commercialisation en 2019



- La ZA du Triangle comptant 47 structures et où tous les lots sont commercialisés.
- La ZA de Commune Bègue qui compte 36 entreprises (identique à 2017) et où 3 lots sont commercialisables

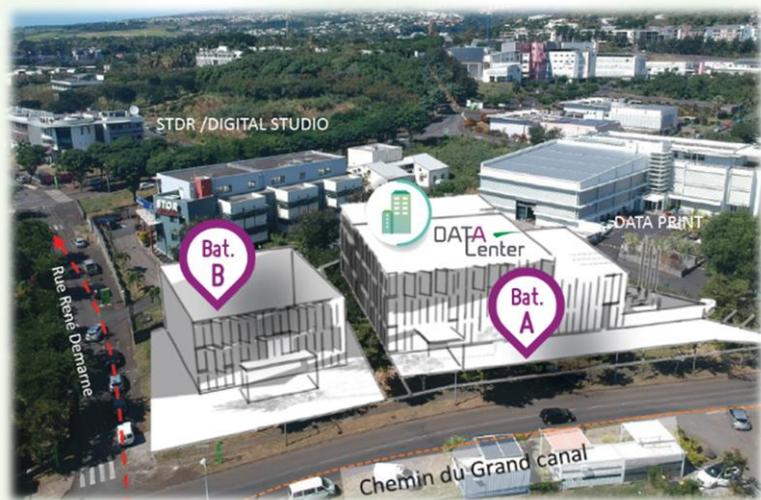
Des Etudes préalables pour un **projet de ZA sur la Marine à Sainte Suzanne** ont été réalisées en 2018. Une première phase d'aménagement sur le foncier classé en zone bleue du PPRI devrait être lancée prochainement.

Par ailleurs, l'acquisition en 2019 de terrains par la CINOR l'engage à procéder à l'extension du parc Technopolitains, dit TECHNOR II. Une étude de programmation et d'aménagement pour définir le profil des espaces et les typologies d'entreprises / acteurs à accueillir sera réalisée en 2020.

Les principes de transition énergétique et d'économie circulaire doivent guider les nouveaux projets d'aménagement de la Collectivité.

❖ LA CREATION D'UN DATA CENTER SUR LE PARC TECHNOR

Dans le cadre de l'arrivée du câble METISS en 2020 à La Réunion en assurant la CINOR a souhaité engager la réalisation d'un Data Center, avec une offre de stockage de données de classe 3, afin que le Nord de La Réunion devienne une destination d'hébergement de l'écosystème numérique de la zone OI, en capacité de répondre au besoin avéré de stockage de données réitérées par l'ensemble des opérateurs.



Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2019 pour conclure un bail à construction. Deux candidats ont été retenus et un dialogue compétitif doit être lancé pour conclure avec l'un des deux.

❖ LA CREATION D'UN POLE AERONAUTIQUE HAUTE TECHNOLOGIE

Dans le cadre de son projet de territoire, la CINOR a le souhait de mettre en place une dynamique collaborative associant compagnies, entreprises de la maintenance et de la formation, État et collectivités territoriales pour consolider un pôle de compétences aéronautiques sur la zone



OI, et soutenir l'attractivité des aéroports réunionnais. Cette dynamique doit conduire à la création d'un pôle aéronautique haute technologie.

Engagement d'un PIA 3 filière aéronautique, métiers de l'aérien /spatial.

❖ **LES AOT, UN OUTIL POUR PROMOUVOIR L'INITIATIVE ENTREPRENEURIALE LOCALE, DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Afin de favoriser l'initiative entrepreneuriale, mais également développer le tissu économique et l'emploi sur son territoire, la CINOR multiplie les Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) sur les sites communautaires (ZA, sentier littoral, aires de pique-nique...).

En **2018, 82 AOT concernant des autorisations pour l'organisation de manifestations** ont été délivrées et **22 autorisations pour l'implantation de petites activités économiques** (camions bars, vente ambulante...). En **2019, le nombre d'AOT descend à 104, dont 82 gratuites pour l'organisation de manifestation, et 22 pour les petites activités économiques.**

❖ **UN RESEAU DE MAISON DES SERVICES AVEC UN OBJECTIF DE REPONSE À L'INCLUSION NUMERIQUE, LA RESILIENCE ENVIRONNEMENTALE ET L'ECONOMIE DE PROXIMITÉ.**

A vocation de services publics et marchands, qui redonne aux quartiers une vocation de centralité économique et de proximité, la maison des services pourra revêtir différentes formes : virtuelle, multipolaires... Chacune d'entre elle aura sa programmation spécifique, défini dans le cadre d'un partenariat avec chaque commune, selon des sites choisis en fonction des travaux.

Trois opérations ont été engagées en 2019 :

- St Denis : Mairie annexe du Brulé Le Brulé, avec ouverture en novembre 2019
- Ste Marie : Beauséjour - acquisition des locaux auprès de CBO et ouverture au public au dernier trimestre 2020
- Ste Suzanne : Acquisition des locaux auprès de l'EPSMR et ouverture au public au dernier trimestre 2020

La procédure de labellisation France Services sera engagée en 2020 et sera également étudié la mise en réseau avec d'autres espaces de services et l'implémentation de la carte numérique des services publics (dynamique X-road).

F3-6. UN RESEAU DENSE DE ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR L'EPANOUISSEMENT DE LA POPULATION

❖ **132 HA DE ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Pour promouvoir l'épanouissement de sa population, mais aussi offrir des espaces végétalisés marquant une coupure avec l'urbanisation, la CINOR dispose de 132 ha de surface classés en Zone d'Intérêt Communautaire (ZIC) regroupant :

- Le sentier littoral Nord du Barchois à Saint Denis jusqu'à la Marine à Sainte Suzanne

- Le parc des tamarins
- La zone de loisirs d'Ilet Quinquina
- Le site du Mausolée
- La zone de loisirs du Brûlé
- La zone de loisirs de Saint François
- La zone de loisirs du Colorado
- Le parc de Bois Madame
- Le site de Beaumont
- Les berges de la rivière des pluies
- Le port de plaisance de Sainte Marie
- Le site de Cascade délice
- La zone de loisirs du Bocage



Sur ces sites, de nombreux équipements sont mis à disposition de la population et entretenus : points d'eau, sanitaires, tables et bancs, kiosques, barbecues, aires de jeux, bouledromes...

F3-7. LES ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE A DESTINATION DE SES AGENTS

Le **nombre d'agents** de la Collectivité reste relativement **stable entre 2017 et 2018 (389 en 2018 et 391 en 2019)** répartis dans les filières **techniques (45,75 %), administratives (40,27 %) et culturelles (14 %)**.

La **parité Homme / Femme** n'est pas encore atteinte puisque la CINOR compte dans ses effectifs **34 % de femmes et 66 % d'hommes**.

❖ FORMATIONS DES AGENTS

Pour le maintien et le développement de compétences, les agents peuvent s'appuyer sur des formations effectuées par le CNFPT ou autres structures.

En 2019, 449 formations ont été réalisées pour 150 agents bénéficiaires. Ces chiffres étaient de 343 formations pour 170 agents en 2018.

Par ailleurs, sur 2018, une seule session initiale et une session de recyclage SST ont été réalisées. Il est constaté une baisse du nombre de SST sur la majorité des sites (43 agents SST perdus en 2018).

Afin de favoriser le développement des compétences en performance tant sur le plan individuel qu'au service de la réussite collective, le plan de formation sera à enrichir sur le plan qualitatif et un accent sera à mettre sur les domaines de compétences suivants :

- Renforcement des formations des managers : coaching, communication relationnelle, cohésion d'équipe, intelligence collective
- Formations en lien avec la qualité de vie au travail

- Promotion sociale (développement de compétences de base, VAE, bilan de compétences, reconnaissance de l'expérience professionnelle, préparation concours et examens)
- Hygiène et sécurité : formation à l'éco-conduite, SST, langues des signes, accompagnement des agents porteurs de handicap

❖ **CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL**

- **L'accompagnement des agents**

L'accompagnement des agents est essentiel qu'il s'agisse d'un accompagnement individualisé par le biais de l'assistante sociale ou sur des thématiques liées à la santé, la sécurité et les conditions de vie au travail.

L'accompagnement social porte sur des problématiques à la fois personnel, familial et/ou professionnel. Les difficultés sociales rencontrées par les agents peuvent être financières (surendettement, gestion de budget), familiales (gardes d'enfants, pension alimentaire, proches en souffrance), de santé (addiction, handicap) ou administratives.

Les difficultés professionnelles sont parfois liées aux problématiques sociales (absences liées aux démarches, agent moins disponible sur ses missions...) ou elles peuvent aussi avoir pour origine une tension dans l'équipe, une situation relationnelle compliquée, des conditions de travail à améliorer.

En accompagnement social, 113 entretiens individuels ont été réalisés en 2018, et 9 avec les différentes parties concernées par la problématique en plus de l'agent (médecin de prévention...). Il est à noter une augmentation de ces rencontres, expliquée par une meilleure connaissance des agents des missions et du champ d'intervention de l'assistante sociale. Néanmoins, il faut garder en tête que cette augmentation pourrait également venir de difficultés en augmentation et s'assurer de l'accompagnement adéquat de la Collectivité.

- **L'emploi des travailleurs handicapés**

La CINOR est soumise à contribution dans le cadre de la Déclaration Obligatoire de l'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH). A ce titre, et dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie au travail, une réflexion de fond a démarré, portée conjointement par le centre de gestion et la direction des ressources humaines, et coordonnée par la référente handicap, afin de mettre en place une politique handicap et ainsi permettre de réduire significativement la contribution due dans le cadre de la DOETH.

- **Les actions en lien avec la médecine préventive**

Plusieurs actions sont menées chaque année en lien avec la médecine préventive afin de sensibiliser les agents à certains risques et communiquer sur des thématiques dont les enjeux sont importants en termes de santé.

En 2018, à l'initiative du médecin de prévention du centre de gestion, une action a été menée en vue d'une sensibilisation des agents aux risques d'un comportement sédentaire et la nécessité d'adopter la pratique d'une activité physique au travail. Cette même année, une réunion de sensibilisation sur l'addictologie à l'alcool a été organisée pour permettre d'accompagner les directions face au problème de l'alcool en milieu professionnel.

Sur 2019, des évènements autour du handicap au travail ont été menés.

- **Les actions en faveur du bien-être au travail pour un meilleur service public**

Plusieurs actions sont dans ce cadre à mener sur 2020 :

- Mettre en place les actions préconisées dans le cadre de la politique sur la qualité de vie au travail
- Rétablir les réunions mensuelles avec les chefs de service quant aux préconisations médicales à mettre en œuvre et à suivre
- Proposer les équipements ou moyens dans le cadre de la mise en place de l'activité physique au travail
- Accompagner les agents et les cadres dans les procédures de reclassement médical
- Poursuite des matinales RH afin de réunir agents et/ou cadres à partager sur des thématiques communes

- ❖ **ACCIDENTOLOGIE ET MEDECINE DU TRAVAIL**

Au cours de l'année 2019, 13 accidents du travail ont été déclarés, contre 10 en 2018.

269 visites avec la médecine de prévention ont été organisées en 2019 contre 296 en 2018.

- ❖ **L'ACTION SOCIALE**

Au titre de l'action sociale, la CINOR propose à ses agents :

- Des titres restaurants : 56 598 titres en 2019 (73 226 en 2018)
- Des titres CESU : 1 139 titres en 2019 (1 568 en 2018)
- La participation aux frais de mutuelle labellisée : 246 participations en 2019 (234 en 2018)

L'action sociale passe également par d'autres aides mises en place par la Collectivité :

- Prévoyance
- Aide au déménagement
- Transport
- Chèques cadeaux

- ❖ **Optimisation des outils de gestion des ressources humaines et de son organisation**

Plusieurs chantiers sont déjà engagés ou en voie de l'être par la direction des ressources humaines en matière d'optimisation des outils de gestion et d'organisation :

- **Mise en place des lignes directrices de gestion opérationnelles et stratégiques**

Conformément à la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les orientations stratégiques en matière de gestion des ressources humaines devront être élaborées sur une durée pluriannuelle (avant le 31 décembre 2020)

- **Élaboration de procédures concernant la gestion des heures supplémentaires**
- **Améliorer l'organisation de certains services en termes de gestion de temps de travail pour réduire les coûts**
- **Mise en place d'une gestion automatisée de gestion des horaires de travail**
- **Réflexion de l'instauration du télétravail**
- **Mutualisation des services et des personnels sur certaines compétences encouragée (secrétariat, accueil, assistante de direction...)**
- **Réflexion sur les organigrammes afin de limiter la multiplication de certains postes et favoriser l'optimisation des moyens humains tout en garantissant la continuité des services**
- **Fusion de certains services, redistribution des missions de certaines directions transversales vers les services thématiques... dans le cadre de la lisibilité du projet de territoire**

FINALITE 4 – COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Principales thématiques concernées : Inclusion sociale, emploi, logement, justice, urbanisme et cadre de vie, services urbains, prévention des risques, incivilité, solidarité intercommunale, coopération décentralisée...

Principales compétences concernées : Politique de la ville, équilibre social de l'habitat

CONTEXTE

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable.

Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

- **Transport**
 - **11 offres d'abonnement** sur le réseau CITALIS
 - **149 822 abonnements** vendus en 2019 sur le réseau CITALIS
 - **330 adhérents** au réseau Cityker pour 23 100 voyages en 2019
 - **1 600 passagers** sur Citybus en 2019
 - **113 établissements scolaires** desservis par le réseau de transport scolaire gratuit

- Affaires funéraires
 - 1 058 tombes en pleine terre, 35 cavurnes et 80 caveaux
 - 171 locations de salle funéraire en 2018

- Gratuité du réseau de lecture publique depuis mars 2017 : + 118,73 % de fréquentation entre 2016 et 2017 et +16,06 % entre 2017 et 2018

- Insertion
 - Près de 40 ETP avec le monde association de l'insertion sur la ressourcerie Coco Robert
 - 236 ETP accompagnés par l'ALIE
 - 97 419 heures d'insertion dans les marchés publics en 2018 pour 192 bénéficiaires (34 725 h au 1^{er} semestre 2019 pour 83 bénéficiaires)

ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 4 ?

F4-1. UNE TARIFICATION DES TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTEE AUX USAGERS

❖ UN TARIF ADAPTE A LA SITUATION ET AU BESOIN

Afin de favoriser le développement du transport en commun sur son territoire à tous, une politique tarifaire a été mise en place pour prendre en compte les besoins, et la situation personnelle de chacun.

Ainsi **11 offres d'abonnement** sur le réseau CITALIS existent tenant compte de la fréquence des déplacements, de l'âge, de la situation socio-professionnelle.

Les **demandeurs d'emploi** bénéficient à ce titre d'un **tarif préférentiel** (abonnement Joker) pour accéder au réseau CITALIS.

Les **séniors** (+ 60 ans) bénéficient de la **gratuité des transports**.

Par ailleurs, allant dans le sens de l'optimisation du service et de la préservation des ressources environnementales, il a été abandonné les tickets papier classique au profit de **cartes intégrant la technologie sans contact NFC** courant 2019.

	2018	2019	Évolution (%)
Quantités vendues par type d'abonnement	146 684	149 822	+ 2,14%
<i>Papaye Hebdo</i>	1 176	1 400	+ 19,05%
<i>Papaye Mensuel TN</i>	22 743	23 000	+ 1,13%
<i>Papaye Mensuel TR</i>	656	600	- 8,54%
<i>Papaye Annuel</i>	140	150	+ 7,14%
<i>Joker</i>	47 608	48 000	+ 0,82%
<i>Pass' vacances</i>	629	172	- 72,66%
<i>Abo Jeunes Hebdo</i>		500	
<i>Abo Jeunes Mensuel</i>	37 601	38 000	+ 1,06%
<i>Abo Jeunes Trimestriel</i>	5 295	6 000	+ 13,31%
<i>Abo Jeunes Annuel</i>	13 836	15 000	+ 8,41%
<i>Liberté</i>	17 000	17 000	0,00%

F4-2. L'ACCESSIBILITE DES PMR AUX RESEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN

- ❖ Conformément à la loi du 5 février 2005, la CINOR s'est dotée d'un réseau de substitution dénommé **Cityker** pour assurer les **déplacements des PMR**.

Sur **2019**, cela concerne **330 adhérents** (310 en 2018), pour environ **23 100 voyages**.

En parallèle, la Collectivité continue à rendre le **réseau CITALIS accessible aux PMR** en termes de **matériels roulant et des infrastructures** (nouveaux véhicules, arrêts aménagés, nouveaux poteaux d'arrêts...).

F4-3. UN RESEAU DE NAVETTES SPECIALES POUR FACILITER L'ACCES AUX EVENEMENTS NOCTURNES CULTURELS

- ❖ La CINOR, avec son délégataire CITALIS, a mis en place Citybus, un réseau de navettes spéciales fonctionnant à l'occasion des évènements nocturnes organisés sur son territoire. Ce service, permettant de limiter les émissions de GES en limitant l'usage des véhicules particuliers, vient compléter ponctuellement les services réguliers du réseau CITALIS sur des amplitudes prolongées, le soir notamment.

La totalité des Citybus sont aux normes Euro 5 et 6.

Au total, environ **1 600 passagers** ont été transportés via ce réseau en **2019** (1 346 en 2018) dans le cadre de **14 évènements** (marchés de nuit, fête de la musique, fête nationale, fête du 20 décembre et grand raid).

F4-4. LE TRANSPORT SCOLAIRE, UN OUTIL DE COHESION SOCIAL ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

- ❖ Les **transports scolaires gratuits** représentent un outil de **cohésion sociale entre les territoires et les générations**. Il s'agit d'un liant entre les parents, les professeurs, le domicile et l'établissement scolaire, mais également un **apprentissage et une sensibilisation du transport en commun**.

En **2017, 113 établissements scolaires** étaient concernés. Ce nombre est porté à **115 en 2018**.

115 accompagnateurs sont affectés sur les circuits de transport scolaire pour permettre d'assurer la sécurité des élèves transportés du point d'arrêt proche du domicile des parents, vers les écoles de maternelle et de primaires et vice-versa, soient 47 agents de la Ville de Saint Denis, 38 de la Ville de Sainte Marie et 30 de la Ville de Sainte Suzanne.

F4-5. LE CENTRE FUNERAIRE INTERCOMMUNALE DE BOIS ROUGE

- ❖ L'évolution démographique et les capacités actuelles de plus en plus limitées des cimetières existants sur le territoire, sont à l'origine de la création de ce centre funéraire intercommunal, mis en service fin 2006.

Installé sur 6,4 ha, ce centre funéraire, qui est composé de 1 500 arbres endémiques de La Réunion, peut accueillir **1 058 tombes en pleine terre, 35 cavurnes et 80 caveaux**.

171 locations de la salle funéraire ont été effectuées en 2018 (117 en 2017).

Afin de répondre à la problématique à moyen terme de la saturation prochaine du cimetière, la densification des espaces actuels est nécessaire.

Une **étude de programmation et de faisabilité** en vue de l'**extension du cimetière a été réalisée**. Il conviendra de mener une réflexion en matière d'ambiance paysagère, unique ou multiple avec des espèces indigènes et endémiques dans ce cadre.

F4-6. LA LECTURE PUBLIQUE POUR TOUS

- ❖ Depuis **mars 2017**, la CINOR a mis en place la **gratuité** dans les établissements de lecture publique de son territoire permettant ainsi un accès à tous, sans condition, à l'ensemble des documents des établissements de ce réseau de lecture publique.

Avec la mise en place de la **gratuité dans les établissements depuis mars 2017**, l'impact a été considérable puisqu'en 2017, le nombre d'inscrits se porte à 11 467, soit **+ 118,73 %**. L'année **2018** marque à nouveau une forte progression des inscrits avec un total de **13 309 personnes**, soit **+16,06 %** par rapport à 2017.

- ❖ Figurant au titre des orientations budgétaires de 2019, la mise en réseau informatique est désormais une réalité avec l'installation d'un progiciel métier et d'un portail internet unique pour tous les équipements de lecture publique du territoire, permettant l'accès à un catalogue partagé. Cette opération, qui doit être poursuivie en 2020, s'inscrit dans la volonté de démocratiser l'usage du numérique.

F4-7. DEVELOPPEMENT DES CAMPAGNES DE STERILISATION DES ANIMAUX

Dans le cadre de sa compétence de lutte contre l'errance animalière, la CINOR a mis en place depuis plusieurs années des campagnes de stérilisation des animaux domestiques à destination des foyers les plus modestes du territoire. Les foyers non imposables de la CINOR peuvent en effet bénéficier d'une prestation gratuite pour le 1^{er} animal femelle et d'une prise en charge de 50 % du coût par la collectivité pour une 2nde prestation.

Face à la récurrence de la problématique d'errance animalière, la Collectivité souhaite lancer un marché de stérilisation et d'identification sans condition de ressources (surcoût : 100 k€/an), afin d'accroître sensiblement les interventions pour un meilleur contrôle de la population canine notamment.

F4-8. AIDES AUX STRUCTURES ASSOCIATIVES

- ❖ La CINOR aide le tissu économique associatif notamment par l'intermédiaire de subventions.

En 2018, 27 associations ont bénéficiées de subventions pour un montant de 2,1 M€.

Les associations environnementales subventionnées sont au nombre de 4.

F4-9. GESTION DU PLIE

- ❖ **L'association Locale d'Insertion par l'Économique (ALIE)** est chargée de la gestion du PLIE sur les trois communes de la CINOR, sur la base d'un principe d'adhésion volontaire acté par les Communes de Sainte Marie et de Sainte Suzanne courant octobre 2012.

Un protocole conventionnel d'objectifs et de moyens 2015 – 2020 a été cosigné par les Maires des Communes de Saint Denis, Sainte Marie, Sainte Suzanne, le président de la CINOR, le Préfet et le Président de l'ALIE définissant les orientations concernant les années 2015-2020, le 5 mars 2015.

	INDICATEURS (au 31/12) bassin Nord	2018	2019 (estimation)	Variation
Accompagnement emploi d'insertion	Nb ETP	182	236	29,67%
	Nb heures de travail	231 186	294 394	27,34%
	Nb personnes concernées	267	340	27,34%
	Nb de personnes en ACI	164	205	25,00%
	Nb de personnes en adaptation professionnelle	77	100	29,87%
	Masse salariale totale	2 600 626 €	3 311 658 €	27,34%

F4-10. LA CLAUSE SOCIALE DANS LES MARCHES PUBLICS

- ❖ La clause sociale dans les marchés publics constitue un outil permettant de **favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi**. Sa rédaction, son application et sa mise en œuvre nécessitent l'expertise, la coordination et la concertation partenariale développées par la MDEN

ACTIONS / DOMAINES	INDICATEURS (au 31/12) bassin Nord	2018	2019 (1er semestre)
Accompagnement clause d'insertion sociale des marchés	Nb marchés intégrant une clause d'insertion	64	43
	Nb d'opérations	127	63
	Nb d'heures d'insertion	97 419	34 725
	Nb d'ETP	61	22
	Principaux marchés (partenariats) intégrant un volume d'heures important	<ul style="list-style-type: none"> • La CINOR • La commune de Sainte Suzanne • La commune de Sainte Marie • La Direction des Achats de l'État • La Direction Infrastructures de la Défense de Saint-Denis • Le RSMAR • L'ARS • le SYDNE • Le Conservatoire du littoral de la Réunion • Le CHUR • La SPL TERRITO'ARTS 	
	Nb de bénéficiaires de la clause d'insertion (embauche)	192	83
	Nb d'entreprises accompagnées (via MDEN) pour la mise en œuvre de la place d'insertion	94	52

F4-11. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID)

- ❖ Le Conseil Communautaire a approuvé en septembre 2015 l'élaboration du PPGDLSID. Le plan définit les orientations destinées à assurer une gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur. Il décrit les conditions locales d'enregistrement de la demande de logement social, la répartition territoriale des guichets d'enregistrement et les fonctions assurées par le dispositif de gestion partagée de la demande.

Le PPGDLSID définit également les priorités locales et les publics devant bénéficier d'une attention plus particulière sur le territoire (personnes âgées ou vieillissantes, handicap...).

Arrêté fin 2016, ce plan a été **approuvé par la Collectivité en avril 2017**. La phase de mise en œuvre s'est poursuivie en 2018-2019 notamment par :

- L'organisation progressive du service d'accueil avec la labellisation des Points Information Logement et des Guichets d'accueil et d'accompagnement des demandeurs
- L'organisation de sessions de formation des agents d'accueil des demandeurs en logement social assurée par l'ADIL à travers un conventionnement spécifique
- L'organisation des modalités et du contrôle qualité pour l'enregistrement de la demande en logement social et la définition d'un cahier des charges pour l'observation de la demande et des attributions de logement sur le territoire, au travers d'un conventionnement avec GEOD

- L'assistance aux communes sur le logiciel de consultation et de gestion des demandes en logement social interfacé avec le système d'enregistrement national (SNE)

F4-12. CONFERENCE ET CONVENTION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT

- ❖ Les EPCI ayant un quartier prioritaire politique de la Ville et un PLH approuvé doivent mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement, coprésidée par le Président de l'EPCI et le Préfet du département.

Cette instance s'est réunie pour la **1^{ère} fois le 20 mai 2016**. Elle est sollicitée sur les dossiers Habitat.

En **2018**, la CIL s'est réunie en juin afin de valider les dossiers élaborés en comité technique, notamment le PLH. La deuxième CIL de l'année programmée en novembre 2018 a été reporté en 2019.

- ❖ La **Convention Intercommunale d'Attribution** engage les signataires (collectivités, bailleurs, état, réservataires de logements sociaux et associations de locataire) sur des objectifs en termes de peuplement, de mixité sociale et de prise en compte de publics prioritaire dans les attributions de logements sociaux.

La CIA est un document réglementaire qui confère aux EPCI le soin de l'élaborer et de la mettre en œuvre en mode concerté et partenarial.

En **décembre 2017**, le Conseil Communautaire de la CINOR a **approuvé cette convention déclinant les orientations définies pour 6 ans** par la Conférence Intercommunale du Logement en termes d'attributions de logements sur le territoire.

L'ensemble des partenaires s'engagent sur des objectifs opérationnels :

- Objectifs de mixité sociale et territoriale et notamment les objectifs de la Loi Egalité et Citoyenneté
- Objectifs en faveur des publics fragiles
- Objectifs en faveur d'autres publics suivis : demandeurs de mutation, personnes vieillissantes et/ou handicapées, et les ménages contraints au relogement
- Objectifs d'expérimentation comme par exemple sur le périmètre ANRU PRUNEL ou la gestion en inter bailleurs des mutations bloquées
- Objectifs de suivi et de gouvernance comme l'animation ou l'évaluation de la mise en œuvre du document

La signature du document par les 25 partenaires s'est poursuivie en 2018 et doit être annexée au projet NPNRU PRUNEL de Saint Denis.

F4-13. ADOPTION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

- ❖ Fin 2016, la CINOR a engagé **l'élaboration du Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne**.

Dans le cadre du diagnostic réalisé, il était constaté une **augmentation d'environ 20 % d'habitat indigne sur la période 2008 – 2017** (15,1 % à Saint Denis, 8,6 % à Sainte Marie et 55 % à sainte Suzanne).

Sur cette base, un ensemble d'orientations à décliner sur la durée du plan (6 ans) ont été décidées :

- Rééquilibrer et amplifier la production de logements sociaux
- Mettre en place une équipe dédiée à la mise en œuvre du PILHU
- Traiter l'insalubrité par des entrées non territorialisées mais en fonction de l'urgence sociale et sanitaire
- Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil
- Développer l'auto-construction et l'auto amélioration encadrée
- Engager une réflexion sur l'accession sociale et sur la question de la mobilité résidentielle
- Aide à la sortie des situations d'indivision

Le PILHI a été approuvé en décembre 2019.

FINALITE 5 – TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Principales thématiques concernées : Coopération territoriale, emploi local, écologie industrielle, économie solidaire, système de management environnemental, RSE, écoresponsabilité, achats responsables, éducation à l'environnement et au développement durable...

Principales compétences concernées : Développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

CONTEXTE

Si l'on voit généralement assez bien en quoi la production, qu'elle soit agricole ou industrielle, est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur Terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

Par ailleurs, ce modèle de développement, s'il a fonctionné pour un certain nombre de pays, ne pourra être le même pour les pays en voie de développement sans mener à un épuisement irréversible des ressources naturelles, et donc à des tensions internationales. Le développement de ces pays et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants sont cependant souhaitables. L'innovation est ici le maître mot. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont nécessaires.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doivent d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'ils entraînent en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et « devrait être porté à tous les niveaux de la décision ». Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'éco responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais aussi en tant que consommateurs.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS

- **Sensibilisation au développement durable**
 - 191 animations sur le tri en 2018 pour sensibiliser 11 000 élèves
 - 2 500 élèves sensibilisés sur le thème de l'eau
 - 3 900 sensibilisations en porte à porte
 - 42 animations en pied d'immeuble
 - 10 000 personnes sensibilisées via les ilotiers
 - Environ 100 agents sensibilisés à la lutte anti-gaspi
 - 35 agents et élus sensibilisés au défi du climat (PCAET)
- **CODEC - PLPDMA**
 - Approbation du CODEC en juin 2019
 - Recrutement de 2 chargées de mission en octobre 2019
 - 1 chargée de mission PLPDMA recrutée au 2nd semestre 2019
- **Ressourcerie**
 - 2 740 collectes effectuées en 2019, soit + 20 % par rapport à 2018
 - 321 tonnes collectés pour 245 tonnes recyclés en 2019 contre 310 tonnes collectés et 225 tonnes recyclés en 2018

ACTIONS - COMMENT LA COMMUNAUTE D'AGGLO CONTRIBUE A LA FINALITE 5 ?

F5-1. SENSIBILISER LES CITOYENS ET LES ACTEURS LOCAUX AU DEVELOPPEMENT DURABLE

❖ COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES CITOYENS SUR LE TRI ET LA PREVENTION DES DECHETS

Avec ses équipes de médiation, la CINOR communique largement en direct auprès de sa population sur les enjeux du tri et de la prévention des déchets. Les messages éco-citoyens véhiculés par les équipes visent à éviter de produire davantage de déchets et trier mieux. Ces actions s'effectuent en porte à porte, au niveau des habitats individuels, des logements collectifs, des scolaires mais aussi dans le cadre de la tenue de stand lors d'événementiels (Salon de la Maison...).

Sur l'année 2018, ce sont **191 animations** qui ont été réalisées sur la thématique du tri, ce qui a permis de sensibiliser près de **11 000 élèves**. Sur la thématique de l'eau, ce sont environ **2 500 élèves** qui ont pu être sensibilisés.

S'agissant des sensibilisations en porte à porte, **3 900 sensibilisations** ont été faites en 2018, **42 animations en pied d'immeuble**.

Enfin, avec ses **ilotiers**, ce sont près de **10 000 personnes sensibilisées** chaque année.

❖ **SENSIBILISATION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE SUR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

Signataire de la **Charte du Réseau Régional**, la CINOR s'investit pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Des actions de prévention visent également les agents de la Collectivité qui agissent en relai par la suite auprès de leur famille et connaissances.

Dans ce cadre, il a notamment été réalisé, dans le cadre de la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)**, une **matinée de sensibilisation des agents sur la lutte contre le gaspillage alimentaire**.

La centaine d'agents présents ont ainsi pu bénéficier de divers ateliers sur la fabrication de cosmétiques « maison », la cuisine « anti gaspi », la confection de sacs et autres avec des « bouts de tissus »... ce fût également l'occasion de mettre en avant divers solutions de compostage afin de réduire à la source la production de déchets et permettre leur valorisation par chacun.

❖ **DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION ENVERS LES USAGERS DU TERRITOIRE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Pour la sensibilisation de la population sur les **thématiques de la lutte contre le changement climatique** dans le cadre de la mise en œuvre du **PCAET** de la collectivité, **plusieurs partenariats ont été conclus courant 2019** avec des structures extérieures pour des interventions auprès des publics scolaires du territoire sur les thématiques de :

- La gestion de l'eau,
- L'énergie
- La qualité de l'air

❖ **LA SENSIBILISATION DES ELUS ET ADMINISTRATIFS DES COMMUNES AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PCAET, la CINOR a organisé un **atelier de sensibilisation – mobilisation sur le défi du climat** avec le prestataire Eco2 Initiative.

Cet atelier fût l'occasion pour les acteurs invités (élus, cadres CINOR et communaux) de se mobiliser sur les enjeux climat – énergie, le PCAET de la CINOR, le territoire en 2030 et l'action de la CINOR.

35 personnes sur les 101 personnes invitées ont participé à cet atelier.

F5-2. RESSOURCERIE / RECYCLERIE COCO ROBERT

Ce bâtiment de 3 000 m² héberge plusieurs ateliers de transformation et de réparation portés sous la forme d'ateliers – chantiers d'insertion ACI pour :

- Le traitement, la transformation et la vente des TLC usagés par l'association Ti Tang Récup (TTR)
- La réparation des D3E, encombrants, mobiliers et leur vente par l'Association pour le Développement des Ressourceries, l'Insertion et l'Environnement (ADRIE)
- La réparation de petits D3E et leur vente, l'entretien (intérieur et extérieur) des locaux, les actions de communication et de sensibilisation par l'association Actions de Proximité Sainte-Marie (APSM)

F5-3. LE CONTRAT D'OBJECTIF DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE (CODEC) ET LE PLAN DE PREVENTION LOCAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

❖ LE CODEC

L'économie circulaire des déchets se définit comme étant une économie incluant les éléments constitutifs non exhaustifs suivants :

- La prévention
- La modification des comportements (usagers et acteurs économiques)
- L'économie marchande
- L'économie sociale et solidaire
- L'économie de la fonctionnalité
- L'économie non marchande
- Le processus de gestion des déchets : collecte et traitement

En s'engageant dans ce processus, la CINOR a souhaité dépasser les logiques classiques développées par une économie linéaire en s'attachant à investir le champ du changement de comportement, la prévention et l'économie de la fonctionnalité.

Un projet de CODEC a été élaboré fin 2018, suite à la finalisation d'une étude de préfiguration.

Ayant fait l'objet d'une concertation élargie, cette étude a également été l'occasion d'analyser l'opportunité pour la Collectivité de mettre en place une tarification incitative. La CINOR a ainsi choisi d'instituer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI).

Le CODEC de la CINOR a été approuvé en juin 2019. Après le recrutement des 2 chargés de missions en octobre 2019, les actions menées par la CINOR s'articulent autour des sujets transversaux suivants :

- Axe 1 – L'animation du projet et mobilisation des acteurs
 - A1. Gouvernance partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire
 - A2. Articulation avec les autres politiques du territoire

- A3. Animation de l'éco-exemplarité
- Axe 2.1 – L'offre et les acteurs économiques du territoire
 - A4. Développer des projets d'EIT (écologie industrielle territoriale) et d'économie de la fonctionnalité
 - A5. Faire connaître l'offre et les acteurs économiques du territoire
 - A6. Promouvoir l'achat en vrac
- Axe 2.2. – La demande et les comportements des consommateurs
 - A7. Consommation responsable
 - A8. Consommation collaborative : location de matériels
 - A9. Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration
 - A10. Prévention en vue de la gestion des biodéchets
 - A11. Prévention sur l'utilisation des produits dangereux
 - A12. Promouvoir le recours à la réparation et au réemploi
- Axe 2.3 – La gestion des déchets
 - A13. Accompagner le déploiement du tri à la source des biodéchets : compostage collectif
 - A14. Optimiser les performances de collecte des emballages ménagers recyclables en habitat collectif
 - A15. Optimiser la collecte des déchets d'activités économiques non dangereux
- Axe 3 – La connaissance et le suivi des impacts environnementaux, économiques et sociaux
 - A16. Mettre en place une tarification incitative
 - A17. Participation au déploiement de l'observatoire des déchets d'activités économiques sur le territoire
 - A18. Suivre le nombre d'entreprises engagées dans des démarches d'EIT ou Économie Circulaire

❖ **LE PLPDMA**

La réglementation rend obligatoire l'élaboration d'un PLPDMA pour les collectivités à compétence collective.

De 2011 à 2017, la CINOR a conduit un Plan Local de Prévention (PLP) avec le soutien financier et technique de l'ADEME, permettant de réduire de 8,2 % les ordures ménagères et assimilés.

Dans la perspective de respecter le contenu et les modalités d'élaboration précisés dans le décret du 10 juin 2015, il apparaissait nécessaire à la CINOR de réviser ce programme.

Dans ce cadre, un chargé de mission PLPDMA, chargé de rédiger et d'animer ce plan a été recruté au second semestre 2019. La démarche de rédaction du plan sera initiée en 2020.

Le calendrier initial prévisionnel de la procédure d'élaboration avait été proposé comme suit :

- Mars / Avril 2020 : mise en place d'une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) qui émettra un avis sur le projet de PLPDMA.
- Mai/Aout 2020 : Échanges avec les partenaires concernés sur les actions sous forme d'atelier ou d'entretiens bilatéraux.

- Septembre 2020 : Avis de la CCES
- Octobre 2020 : Arrêt par le Président de la CINOR
- Novembre/décembre 2020 : organisation de la consultation du public pendant un délai minimum de 21 jours.
- Janvier 2021 : Le PLPDMA sera alors adopté par le Conseil Communautaire de la CINOR et accessible au public au siège et sur le site Internet de la CINOR.

Afin de tenir compte du report de l'élection des nouveaux délégués communautaires et des contraintes liées aux mesures sanitaires relatives au Covid-19, il a été proposé que ce calendrier soit décalé dans le temps, avec un début prévu pour septembre/octobre 2020.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'étude et la création d'un site pilote sur une école primaire dans les restaurants scolaires seront effectuées en 2020. Un site pilote par commune sera privilégié.

F5-4. FERTIL'PEI : UN ENGRAIS HOMOLOGUE A BASE DE BOUES DE STEP

- ❖ Si le rôle premier d'une station de traitement des eaux usées est d'épurer les effluents collectés avant rejet dans le milieu naturel, la CINOR a souhaité aller plus loin en équipant la station d'épuration du Grand Prado de procédés permettant de donner une seconde vie aux matières issues de l'épuration des eaux.



Le site du Grand Prado comporte ainsi une filière de traitement spécifique, permettant de produire de l'engrais sous forme de granulés, adaptant au contexte tropical un dispositif déjà connu et maîtrisé depuis de nombreuses années en milieu tempéré.

Dès février 2015, les échanges ont ainsi débuté avec l'ANSES en charge de cette homologation. Pour compléter les différents aspects du dossier, près de 80 analyses ont dû être envoyés en métropole pour validation. Pour mener à bien cette étude, la CINOR et runéo ont pu profiter du retour d'expérience de Veolia Eau France, de Veolia Recherche & Innovation, et de SEDE Environnement, filiale de Veolia spécialisée dans la mise en œuvre d'épandage agricole.

L'initiative a également bénéficié du retour d'expérience du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Un partenariat a, en effet, été initié dès 2013 pour étudier les effets à long terme de l'engrais produit à la station d'épuration sur les cultures de cannes à sucre. Le suivi scientifique, rigoureux et méthodique, apporté par le CIRAD a contribué, en toute transparence, à la qualité de la démarche volontariste voulue par la CINOR auprès de l'ANSES.



Ainsi, début 2019, l'ANSES a délivré, pour une durée de 10 ans, l'autorisation de mise sur le marché de l'engrais produit à la station d'épuration du Grand Prado, après 4 ans de procédure et d'échanges nécessaires pour en préciser l'origine, démontrer son innocuité, la constance de sa composition et ses intérêts agronomiques.

A titre expérimental, et en concertation avec les services de la DEAL, l'engrais est utilisé depuis quelques années par un petit nombre de pépiniéristes, satisfaits de ses propriétés fertilisantes, comme en témoigne Pépinières de Bourbon qui l'utilise pour sa production de gazon en plaques.

L'homologation de ce fertilisant produit sous forme de granulés par l'unité de traitement de la plus grande station d'épuration d'Outre-mer vient concrétiser la stratégie d'économie circulaire portée par la CINOR depuis 2009.

Le potentiel de production est estimé à près de 2000 tonnes d'engrais par an. FERTILPEI est par conséquent une vraie alternative aux engrais importés et apporte plus largement sa contribution locale aux enjeux majeurs de développement durable sur le territoire de la CINOR et de La Réunion.

Cette reconnaissance, par une autorité référente dans le domaine sanitaire, constitue une base de partage d'expérience à l'échelle locale, mais aussi d'autres départements d'Outre-mer, ou territoires à l'international évoluant dans un contexte tropical.

F5-5. REEMPLOI / RECYCLAGE DES DECHETS MENAGERS

- ❖ La ressourcerie Coco Robert à Sainte Marie est un bâtiment de 3000 m². Ce bâtiment héberge depuis septembre 2015, dans le cadre d'une activité de ressourcerie/ recyclerie, plusieurs ateliers de transformation et de réparation portés, sous la forme d'ateliers - chantiers d'insertion (ACI) pour,
 - Le Traitement, la transformation et la vente des TLC usagés par l'association **Ti Tang Récup – TTR**
 - La réparation des D3E, encombrants, mobiliers et leur vente par l'**Association pour le Développement des Ressourceries, l'Insertion et l'Environnement - ADRIE**.

- La réparation de « petits » D3E (Petits appareils Électriques et tout venant) et leur vente, l'entretien (intérieur et extérieur) des locaux, les actions de communication et de sensibilisation par l'association **Actions de Proximité Sainte Marie – APSM**

INDICATEURS	2018	%	2019 (estimation)	%
Nb ETP	36,35		39,66	
Nb heures de travail global	63 572		68 454	
Nb heures de travail en insertion	53 500	84%	56 449	82%
Nb personnes concernées	73		56	
Nb de personnes en ACI	65	89%	47	84%
Masse salariale totale	722 208,05 €		794 840,93 €	
Masse salariale des emplois d'insertion	435 758,55 €	60%	607 393,44 €	76%

F5-6. LA COMMANDE PUBLIQUE COMME LEVIER DE TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la commande publique, la CINOR entend intégrer de plus en plus des critères liés au développement durable.

Dans ce cadre, il est progressivement intégré, depuis le second semestre 2019, des clauses d'utilisation de matériaux issus de filière de recyclage ou bio-sourcés notamment dans les marchés de VRD de la Direction Infrastructures (pneus, gravats...).

Le levier de la commande publique est à développer sur les années à venir en matière d'économie circulaire.

COMMENT FAIRE MIEUX DEMAIN ?

L'objectif du rapport de développement durable est bien d'évaluer l'impact de la politique de développement durable de la collectivité afin d'adapter et d'orienter ses choix budgétaires pour mieux intégrer les enjeux du développement durable.

À ce titre, dans une optique d'amélioration continue la Communauté d'Agglomération a identifié plusieurs champs d'action à mettre en œuvre pour les années à venir.

METTRE EN PLACE UN REPORTING ENVIRONNEMENTAL

- ❖ Développement de la culture de l'évaluation afin d'être en mesure de suivre les impacts concrets de la politique de développement durable et d'en assurer le suivi puis le « reporting »
- ❖ Identification du budget consenti par la collectivité en faveur de sa politique environnementale
- ❖ Mise en place d'un pilotage efficace et durable des fluides utilisés par les bâtiments de l'Agglomération

AMELIORER LA DEMARCHE D'ECORESPONSABILITE

- ❖ Impulsion d'une démarche écoresponsable dans le cadre des processus d'accompagnement du changement et intégration d'un axe de progrès dans le projet d'administration validé fin 2017
- ❖ Développer l'écoresponsabilité dans les processus RH (projets de direction, fiches de postes, entretiens annuels d'évaluation) et valorisation du rôle de référent énergie/développement durable dans les démarches transversales
- ❖ Réflexion sur un télétravail élargi, avec une phase d'expérimentation, à mettre en place
- ❖ Développement de la participation des agents et des élus pour faire émerger des idées nouvelles alimentant la vision politique autour de nouveaux projets et services intégrant des objectifs ambitieux en matière de développement durable
- ❖ Mettre en place une politique d'impression de documents et sur les « bonnes pratiques », et communiquer sur ces éléments

DEVELOPPER UNE POLITIQUE RH RESPONSABLE :

- ❖ Dématérialisation des demandes de formation
- ❖ Numérisation des dossiers agents
- ❖ Formation des services à l'éco conduite
- ❖ Plans d'action consécutifs à la démarche QVT/RPS
- ❖ Sensibilisation des nouveaux arrivants aux enjeux environnementaux et aux dispositifs mis en place par la CINOR

- ❖ Mise en place d'un plan de déplacement dédié (flotte de vélos électriques, aide financière de la Collectivité à l'achat de vélo électrique pour ses agents...)
- ❖ Intégration de la dimension développement durable dans la restauration prévue sur place et dans la distribution de boissons mais également dans les projets d'aménagement de territoire (AOT, offres de restauration dans le projet du Port de Sainte Marie...)
- ❖ Amélioration du dispositif Entretien Professionnel Annuel
- ❖ Mettre en place la possibilité de candidatures en ligne via le site Internet de la Collectivité

DEVELOPPER LA SENSIBILISATION ET LA COMMUNICATION :

- ❖ Intégration des enjeux environnementaux dans le plan de formation
- ❖ Développement des outils de communication internes et externes de la CINOR pour sensibiliser le public aux questions environnementales et aux enjeux du développement durable (stands d'information, documents écrits...)
- ❖ Développement de la concertation avec la société civile sur les actions environnementales mises en œuvre et celles qui restent à conduire
- ❖ Implication des partenaires et des acteurs locaux dans la politique de suivi et d'évaluation de la CINOR
- ❖ Formation/sensibilisation des élus autour de l'agriculture biologique et des enjeux fonciers
- ❖ Remise en fonction du Conseil de Développement intercommunal
- ❖ Développer la communication digitale et démocratiser l'usage du numérique notamment dans le cadre de la lecture publique

METTRE EN OEUVRE LA TRANSITION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE :

- ❖ Mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en visant la labellisation Cit'ergie en 2020
- ❖ Construction d'une planification énergétique territoriale qui permettra à la CINOR de suivre ses objectifs sur la consommation finale d'énergie du territoire et sur la production d'énergie renouvelable au regard des potentiels locaux identifiés.
- ❖ Massification des opérations de rénovation énergétique
- ❖ Développer le remplacement / nouvelle dotation en véhicule par des véhicules à énergie propre
- ❖ Évolution des pratiques internes pour mieux prendre en compte les questions de performance environnementale dans les avis formulés, les documents de planification...
- ❖ Lancement d'un schéma directeur énergie
- ❖ Poursuite et amplification du dispositif d'accompagnement aux rénovations de l'habitat et travail sur des outils financiers pour augmenter les accompagnements
- ❖ Développer l'achat responsable avec des actions / critères liées à la transition énergétique

- ❖ Accompagner le citoyen dans ses projets de rénovations énergétique et de construction durable
- ❖ Lancement d'une démarche d'éco-exemplarité de la collectivité (bâtiment à énergie positive, bornes de recharges photovoltaïques intelligentes, logements sociaux intégrant les mesures de transition énergétique, co-voiturage, développement des modes doux...)

ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES :

- ❖ Mise en œuvre du CODEC, pour ce qui relève des déchets
- ❖ Rédaction et mise en œuvre du PLPDMA
- ❖ Structuration d'une démarche élargie autour de l'économie circulaire et ancrage d'une démarche d'éco-exemplarité de la collectivité sur les sujets associés (retour au sol, tri, prévention...)
- ❖ Développer l'achat responsable en lien avec la gestion durable des ressources
- ❖ Assurer le développement de projets de restauration intégrant les enjeux de gestion durable des ressources, les circuits courts, l'économie circulaire, l'utilisation de produits locaux...

